

Fédération internationale pour la planification familiale

PROJET Rapport des résultats de l'audit

Exercice clos le 31 décembre 2022

Présenté le 25 mai 2023 au Comité d'audit, des finances et des risques

Document strictement confidentiel

Comité d'audit, des finances et des risques
Fédération internationale pour la planification familiale
4 Newhams Row
Londres
SE1 3UZ

Chers membres du Comité d'audit, des finances et des risques,

J'ai le plaisir de vous présenter notre rapport des résultats de l'audit pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Le but premier de ce rapport est de communiquer au Comité d'audit, des finances et des risques et aux Trustees les résultats significatifs de notre audit qui, selon nous, sont pertinents pour celles et ceux qui sont chargés de la gouvernance.

Je me tiens à votre disposition pour discuter de notre rapport avec vous, ainsi que pour répondre à toutes autres questions que vous pourriez souhaiter aborder avec nous.

Je tiens à profiter de cette occasion pour exprimer notre gratitude pour l'aide apportée par l'équipe des finances et d'autres membres du personnel de l'IPPF tout au long de l'audit de cette année.

Je vous prie d'agréer l'expression de ma considération distinguée.

Nicola May
Associée

Sommaire

1.	Résumé analytique	3
2.	Risques d'audit significatifs.....	6
3.	Autres résultats de l'audit	13
4.	Fraudes et irrégularités et notre rapport d'audit	22
Annexe 1	– Ajustements apportés à l'audit des informations financières	24
Annexe 2	– Systèmes et contrôles	25
Appendix 3	- Materiality	Error! Bookmark not defined.
Appendix 4	- Draft Representation Letter	Error! Bookmark not defined.
Appendix 5	- Responsibilities and ethical standards	Error! Bookmark not defined.
Appendix 6	- Fraud risks	Error! Bookmark not defined.
Appendix 7	- External developments	Error! Bookmark not defined.
Appendix 8	- Understanding the changes to ISA (UK) 315	Error! Bookmark not defined.

1. Résumé analytique

Le rapport que nous vous adressons

Nous avons le plaisir de présenter au Comité d'audit, des finances et des risques notre Rapport des résultats de l'audit et nous nous félicitons d'avoir la possibilité de discuter de nos constats avec vous lors de votre réunion du 25 mai 2023.

Le but premier de ce rapport est de communiquer au CAFR et aux Trustees les résultats significatifs de notre audit qui, selon nous, sont pertinents pour celles et ceux qui sont en charge de la gouvernance.

En conformité avec les Normes internationales d'audit (R-U), le présent rapport porte sur les points suivants :

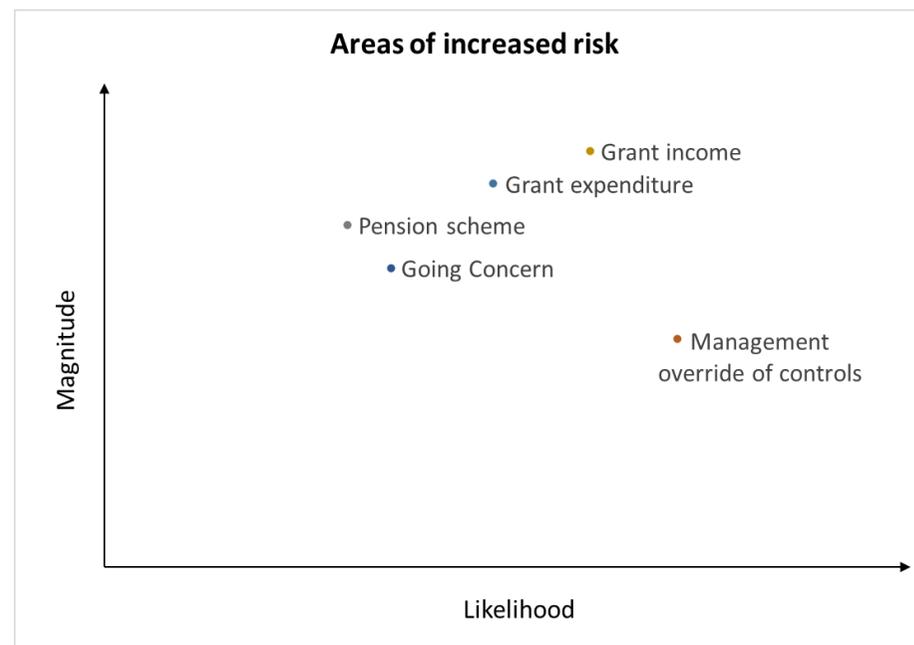
- Les résultats de nos travaux d'audit relatifs aux domaines qui présentent un risque d'audit significatif.
- Nos avis sur les aspects qualitatifs significatifs des pratiques comptables du groupe, y compris les principes comptables, les estimations comptables et les informations à fournir dans les états financiers.
- Les difficultés significatives, le cas échéant, rencontrées pendant l'audit.
- Toute question significative découlant de l'audit et les déclarations écrites que nous demandons.
- Toute anomalie non ajustée identifiée pendant l'audit.
- Les circonstances qui se répercutent sur le format et le contenu du rapport de notre auditeur, le cas échéant.
- Toute autre question significative découlant de l'audit qui, selon notre jugement professionnel, est pertinente pour assurer le contrôle du processus d'établissement de l'information financière.

Nous avons inclus des observations relatives aux points énumérés ci-dessus, le cas échéant, dans les sections suivantes de ce rapport.

Nous vous signalons également les éventuelles lacunes de contrôle interne significatives identifiées au cours de notre audit qui, selon notre jugement professionnel, sont suffisamment importantes pour mériter votre attention.

Conclusions relatives aux domaines présentant un risque d'audit significatif

La [Section 2](#) présente nos commentaires et nos constatations sur les risques significatifs que nous avons identifiés à l'étape de la planification. Comme expliqué dans notre rapport de planification d'audit, conformément à la norme ISA (UK) 315 (révisée), nous avons examiné les risques inhérents, y compris la probabilité et l'ampleur d'une anomalie potentielle.



Conformément à notre plan d'audit, nous avons axé nos travaux d'audit autour des risques d'audit significatifs qui ont été identifiés :

- Continuité de l'exploitation

- Comptabilisation des revenus – revenu de subvention/revenu cumulé
- Dépenses/passifs de subventions
- Estimations et jugements - Passif/actif au titre du régime de retraite
- Contournement des contrôles par la direction, notamment par des écritures de régularisation

Les résultats de nos travaux d'audit dans ces domaines sont présentés ci-dessous :

Risque significatif	Lacune de contrôle identifiée	Ajustement(s) identifié(s)	Autres questions signalées
Continuité de l'exploitation	x	x	x
Comptabilisation des revenus – revenu de subvention/revenu cumulé	x	✓	✓
Dépenses/passifs de subventions	x	x	✓
Estimations et jugements - Passif/actif au titre du régime de retraite	x	x	✓
Contournement des contrôles par la direction, notamment par des écritures de régularisation	x	x	x

Autres résultats de l'audit

La [Section 3](#) présente des observations sur d'autres questions importantes que nous avons identifiées dans le cadre de notre audit.

Fraudes et irrégularités

La [Section 4](#) énonce les responsabilités des Trustees et les nôtres en matière de fraudes et d'irrégularités.

Importance relative de l'audit

Pour les états financiers, l'importance relative de l'audit retenu dans le cadre de la planification de notre audit a tenu compte du niveau d'activité de l'IPPF et a été fixé au seuil de 2 % des revenus. Nous avons passé en revue ce niveau d'importance relative en nous reportant aux états financiers provisoires pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et sommes satisfaits qu'il reste approprié au seuil de 2 % des revenus, soit 2,4 millions GBP.

Nous avons établi des niveaux distincts d'importance relative de l'audit pour chacune des filiales du groupe. Ces niveaux distincts d'importance relative sont énoncés dans le détail à l'[Annexe 3](#).

Anomalies non ajustées

Nous vous signalons toutes les erreurs individuelles non ajustées autres que celles dont nous jugeons le montant négligeable et à cette fin, nous avons fixé le seuil de montant négligeable à 5 % de l'importance relative que nous avons fixée pour notre audit.

Nous n'avons pas identifié d'anomalies non ajustées telles que décrites à l'[Annexe 1](#).

Achèvement de l'audit et notre rapport d'audit

Nous avons achevé en grande partie nos travaux d'audit en conformité avec notre Rapport de planification d'audit qui vous a été envoyé, à vous ainsi qu'à l'équipe de la haute direction, le 6 décembre 2022, sous réserve des questions en suspens énumérées ci-dessous.

- Achèvement de la revue de la continuité d'exploitation et des événements survenus post-bilan.
- Revue des états financiers définitifs.
- Réception de la lettre de déclaration signée ([Annexe 4](#)).
- Travaux sur les revenus de subvention – clarification de la comptabilisation et des chiffres pour 11 subventions sur un échantillon de 27 ([Section 2.2](#)).

- Revue des calculs d'ajustement des revenus de subvention et des informations présentées du Bureau régional pour l'Afrique ([Section 2.2](#)).
- Travaux sur les dépenses de subvention – clarification des chiffres pour 10 items à partir d'un échantillon de 34 ([Section 2.3](#)).
- Finalisation des travaux sur les journaux - clarification autour de 3 journaux ayant fait l'objet de tests détaillés ([Section 2.5](#)).
- Travaux sur la paie – rapprochement de la paie pour deux bureaux et finalisation des travaux sur les informations présentées en matière de paie ([Section 3.2](#)).
- Rapports finaux d'audit interne de RSM pour la revue du Bureau Régional Afrique et le Bureau Régional Asie de l'Est et du Sud-Est et Océanie ([Section 3.3](#)).
- Réception des lettres restantes de confirmation bancaire ([Section 3.6](#)).
- Revue de la note de fonds – note d'information mise à jour et recouplement avec les dépenses du projet ([Section 3.7](#)).

Nous vous ferons un rapport oral des modifications apportées aux constats ou aux opinions visés dans le présent rapport une fois que nous aurons reçu la réponse aux questions en suspens susvisées.

Une fois ces points en suspens résolus de manière satisfaisante, nous devrions être en mesure d'émettre une opinion d'audit non modifiée quant à la véracité et à la justesse des états financiers de 2022.

Responsabilités et normes éthiques

Nous avons préparé le présent rapport en tenant compte des responsabilités qui incombent aux Trustees et de celles qui nous incombent, telles qu'énoncées à l'[Annexe 5](#) du présent rapport.

Nous avons discuté des questions visées dans le présent rapport avec la direction de l'organisme de bienfaisance au cours de notre audit et de notre réunion de clôture du 21 avril 2023. Une ébauche de ce rapport a été présentée à Varun Anand (directeur des finances et de la technologie) et à Janice Venn (directrice, gestion financière) et nous avons incorporé ici leurs commentaires ou les mesures qu'ils proposent, le cas échéant.

2. Risques d'audit significatifs

Comme indiqué dans notre rapport de planification d'audit, la norme ISA (UK) 315 (révisée) était applicable cette année et nous obligeait à prendre en compte un éventail de risques inhérents, en tenant compte à la fois de la probabilité et de l'ampleur d'une éventuelle anomalie, les risques proches de la partie supérieure de l'éventail des risques inhérents étant considérés comme des « risques significatifs ».

Le risque significatif est considéré au regard de la façon et du degré selon lesquels des facteurs de risque inhérents et de contrôle influent sur la probabilité et l'ampleur de la survenance d'anomalies. Ces facteurs peuvent être qualitatifs ou quantitatifs et incluent la complexité, la subjectivité, le changement, l'incertitude ou la susceptibilité à une anomalie due à un biais de la direction ou à d'autres facteurs de risque de fraude.

En outre, les normes d'audit énoncent également un certain nombre de domaines considérés comme présentant toujours un risque significatif. Notre réponse d'audit eu égard aux risques non identifiés comme significatifs est présentée à la [Section 3](#).

Nous avons accompagné les résultats de nos travaux d'audit de nos observations ci-dessous dans ces domaines ainsi que sur tous les autres risques significatifs, avis ou autres points concernant les états financiers de la Fédération internationale pour la planification familiale (« IPPF ») identifiés au cours de notre audit.

2.1 Continuité de l'exploitation

Principaux jugements s'y rapportant

Lors de l'établissement des comptes annuels, conformément à la norme Financial Reporting Standard 102, il incombe aux Trustees d'évaluer la capacité de continuité de l'exploitation de l'organisme de bienfaisance.

Lorsqu'il s'agit d'apprécier l'adéquation de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, les Trustees et la direction sont tenus d'envisager toutes les informations disponibles sur l'avenir de l'organisme de bienfaisance sur une période d'au moins douze mois, ou plus, à compter de l'approbation des états financiers et de l'autorisation de leur publication.

L'évaluation par les Trustees de la continuité de l'exploitation est un domaine sur lequel notre audit se penche de près et attache beaucoup d'importance et, en conformité avec les exigences des règles ISA (Royaume-Uni), notre rapport d'audit compte une mention spécifique relative à la continuité de l'exploitation.

En raison de l'impact potentiel des fluctuations des taux de change sur l'IPPF, des tendances à la baisse des fonds publics accordés au financement du développement international et des ressources financières actuelles disponibles pour l'organisme de bienfaisance, nous considérons que la poursuite de l'exploitation constitue un risque significatif pour notre audit.

Il nous a également été indiqué que l'IPPF met en œuvre sa nouvelle stratégie qui court de 2023 à 2028. Bien que les activités de base de l'organisme de bienfaisance demeurent inchangées, un changement de stratégie accroît le risque et les incertitudes, tout en posant en outre de nouveaux défis en matière de budgétisation et de prévisions financières pendant une période de transition.

Réponse de Crowe

Les Trustees peuvent étudier et tenir compte des mesures atténuantes réalistes qui leur sont présentées, en envisageant le succès probable de chacune. Nous en avons discuté avec la direction de l'IPPF et lui avons expliqué que nos travaux d'audit concernant la continuité de l'exploitation ont porté sur les aspects suivants :

- La revue de la période utilisée par les Trustees pour évaluer la capacité de l'IPPF à assurer la continuité de l'exploitation.
- L'examen des budgets et des prévisions établis par la direction pour la période d'évaluation de la continuité de l'exploitation, afin de vérifier qu'ils confirment bien la conclusion des Trustees.
- La revue de l'exactitude des budgets et prévisions passés en comparant le budget de l'exercice en cours avec les résultats réels pour l'exercice.

- La revue d'autres informations ou documents que les Trustees ont utilisés dans leur évaluation de la continuité de l'exploitation.

Nos conclusions et autres commentaires

La direction nous a fourni une évaluation de la continuité de l'exploitation qui tient compte des budgets et des flux de trésorerie jusqu'en décembre 2024, que nous avons passée en revue dans le cadre de notre audit. Cette évaluation de la continuité de l'exploitation comprend une analyse de sensibilité comparant trois scénarios : le pire, le plus probable et le meilleur. Voici les principales conclusions auxquelles la direction est parvenue :

- L'IPPF a conclu des accords pluriannuels avec de grands bailleurs de fonds, tant pour des fonds avec restrictions que pour des fonds sans restrictions, de sorte que les fonds à venir pour 2023 et ultérieurement restent solides.
- La plupart des bailleurs de fonds de base sans restrictions de l'IPPF entretiennent une relation de longue date et étroite avec l'IPPF. Dans le cadre de toutes les activités en cours, il n'y a aucun signe de changement en ce qui concerne la relation qu'ils entretiennent avec l'IPPF.
- La position de trésorerie projetée de l'IPPF pour l'ensemble des sources de financement affiche un solde positif tout au long de cette période.
- De plus, l'IPPF a affecté des fonds désignés pour subvenir aux coûts liés à ses initiatives stratégiques qui appuient l'accélération des interventions dans des domaines spécifiques de son cadre stratégique.

Au 31 décembre 2022, le groupe IPPF déclare des fonds sans restrictions totalisant 68,3 millions USD (2021 : 69,6 millions USD). Les états financiers de l'IPPF sont présentés en USD, néanmoins le plus grand bailleur de fonds de la Fédération est le Foreign, Commonwealth & Development Office (« FCDO ») du gouvernement britannique qui verse ses fonds en GBP. En raison des fluctuations des taux de change survenus à la fin de 2022, l'IPPF a subi d'importantes pertes de change à cette période dues aux décalages temporels entre les décaissements et les encaissements.

Le solde disponible en fin d'exercice (y compris les espèces détenues en placements) s'élève à 80,8 millions USD (2021 : 96,6 millions USD). Les

résultats de l'IPPF incluent les filiales Worldwide Inc. (WWI), Bureau régional Afrique (ARO) et Réseau Europe (EN).

Il est prévu au budget que les revenus sans restrictions provenant des bailleurs de fonds en 2023 (60,8 millions USD) soient égaux à ceux de 2022 (60,8 millions USD). Il est prévu que les dépenses s'élèvent à 62,8 millions USD, ce qui correspond à un déficit prévu d'environ 2 millions USD. Il s'agit d'une estimation prudente, car de nombreuses sources de revenus n'ont pas été incluses au moment de l'établissement du budget.

D'après ce qui nous a été indiqué, la nouvelle stratégie n'a pas posé de problèmes importants dans les relations avec les bailleurs de fonds réguliers et au niveau des contrats existants et que les fonds à venir de revenus sans restrictions sont solides. Sur les fonds de base pour 2023, 42 % sont des contrats, 29 % ont été attribués mais n'ont pas été signés et les 29 % restants sont actuellement en attente de confirmation. Les contrats des bailleurs de fonds avec les gouvernements de l'Australie, du Danemark, avec Hewlett, et avec les gouvernements des Pays-Bas et de la Nouvelle-Zélande ont été signés, soit plus de 30 % du total des fonds de base. Plusieurs contrats pluriannuels arrivent à échéance en 2023, mais d'après ce qui nous a été indiqué, les négociations avec ces bailleurs de fonds ont été positives et leurs engagements confirmés, quoique la direction attende que des accords formels soient rédigés et signés.

Du point de vue du flux de trésorerie, les prévisions courent jusqu'en décembre 2024 et présentent une moyenne de soldes disponibles de 55 millions USD. Le flux de trésorerie comprend des dépenses supplémentaires de 6,9 millions USD en 2023.

Sur la base de cette évaluation, d'après ce qui nous a été indiqué, les Trustees sont satisfaits des informations fournies dans les états financiers et satisfaits que les états financiers de l'IPPF soient établis selon le principe de la continuité de l'exploitation. Nous demanderons des déclarations comme quoi le Conseil d'administration a bien revu les prévisions et est satisfait de l'adéquation du principe de continuité de l'exploitation.

2.2 Comptabilisation des revenus – revenu de subvention/revenu cumulé

Principaux jugements s'y rapportant

La principale source de revenus de l'IPPF provient d'organismes institutionnels, gouvernementaux, publics ou multilatéraux. En 2022, ces revenus s'élevaient à 119,2 millions USD (2021 : 163 millions USD). Cette baisse significative des revenus est due en grande partie à la conclusion de plusieurs projets en 2021 et à celle du projet WISH2Action qui se terminera en mars 2023. Même si plusieurs de ces accords ont été renouvelés, le niveau de financement reflète souvent le niveau de travail accompli. C'est ce qui explique qu'au début des accords pluriannuels, le montant de fonds reçus soit moins élevé. Les revenus ont également pâti des variations de change. Comme indiqué à la Section 2.1, l'IPPF reçoit une grande partie de ses fonds dans une monnaie autre qu'en USD. En raison du raffermissement de l'USD tout au long de 2022, par rapport à d'autres devises et en particulier la GBP, le montant des revenus déclarés en USD est inférieur.

Dans certains cas, en cas de mauvais traitement du revenu de subvention, il existe un risque élevé de récupération des fonds, qui s'accompagne du risque d'erreur de comptabilisation du revenu quant à son affectation à des fonds spécifiques.

Ces subventions ne sont pas toujours enregistrées conformément aux règles d'attribution prévues par les règles de Charity SORP et peuvent nécessiter un report ou un cumul des revenus. Des critères de performance peuvent également s'attacher aux subventions reçues, ce qui aura une incidence sur la constatation du droit à subvention.

Étant donné les complexités de la comptabilisation des revenus de subventions, nous considérons qu'il existe un risque significatif quant au caractère complet et à l'arrêté des comptes d'exercice de ce flux de revenus.

Réponse de Crowe

Nos travaux d'audit ont porté sur les éléments suivants :

- revue de la politique de comptabilisation des revenus de l'IPPF relative aux revenus de subventions ;
- revue des procédures mises en place par l'IPPF pour identifier les restrictions et les conditions ;
- revue du niveau de dette de subvention détenu en fin d'exercice et investigations sur les créances anciennes de bailleurs de fonds portant sur des cas de litige ou de rétention de fonds ;

- revue des résultats d'audits de subventions demandés par des bailleurs de fonds ;
- revue minutieuse des accords de financement afin de comprendre la comptabilisation des revenus, les conditions, les obligations de faire rapport et le risque de récupération ;
- revue des récupérations survenues au cours de l'exercice et évaluation de la nécessité ou non d'autres récupérations ;
- examen des contrôles et des procédures en place pour assurer la bonne comptabilisation des revenus reçus sur le terrain, afin d'atténuer le risque de double comptage, d'omission ou d'erreur d'arrêté des comptes.

Nos conclusions et autres commentaires

Les subventions sont de deux types : les subventions liées à la performance (telles que Wish2Action financées par le Bureau du Foreign and Commonwealth Development) et les subventions non liées à la performance (financées par des organismes publics institutionnels et d'autres grands bailleurs de fonds privés). Ces subventions servent à financer soit des dépenses de base sans restrictions, soit des projets avec restrictions.

Pour les subventions liées à la performance comme le projet Wish2Action, les revenus sont comptabilisés en fonction des progrès réalisés par rapport à des indicateurs clés de performance et aux jalons atteints par l'IPPF, ainsi qu'en fonction des dépenses remboursables engagées par les associations membres. Nous avons obtenu les rapports trimestriels préparés par le consortium de partenaires qui font rapport à l'IPPF pour convenir des revenus comptabilisés.

Pour les subventions non liées à la performance, la majorité des revenus sont comptabilisés selon la méthode comptable des encaissements, sous-tendue par les plans de décaissement énoncés dans la subvention. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une base acceptable pour la comptabilisation des revenus en vertu des règles Charities SORP, comme il a été mentionné au cours de l'exercice précédent, les subventions elles-mêmes sont basées sur des budgets préparés avant l'accord, et par conséquent il existe des restrictions temporelles clairement établies, dont dépend la comptabilisation des revenus.

Nous avons passé en revue un échantillon d'accords de subvention pour vérifier que les restrictions sur les subventions sont appropriées et que la politique de comptabilisation des revenus est cohérente et correcte.

Nous avons relevé le report des 200 000 USD de revenus de subventions pour WWI provenant du projet Levi Strauss, qui ont été encaissés en fin d'année. Cependant, après examen de l'accord et de l'analyse fournie, il est apparu que le projet avait débuté en 2022. Sur cette base, il y avait lieu de comptabiliser les revenus en 2022 et celui-ci a été ajusté ([Annexe 1](#)). De plus, nous avons confirmé à la direction qu'il n'existait aucune autre subvention similaire dont les revenus avaient été reportés et qu'il convenait de comptabiliser.

Comptabilisation des revenus de subvention du bureau ARO de l'IPPF

La politique de comptabilisation des revenus de l'IPPF pour les revenus des subventions est en phase avec le plan de décaissement des bailleurs de fonds, mais elle est étayée par des budgets limités dans le temps prévus dès le départ. D'après ce qui nous a été indiqué, la politique de comptabilisation des revenus du bureau ARO de l'IPPF a jusqu'ici consisté à reporter les revenus, en faisant correspondre les revenus aux dépenses (subventions versées aux associations membres). Depuis 2019, l'IPPF a ajusté cette méthode dans le cadre des comptes consolidés afin de veiller à l'application cohérente de la politique du groupe à l'ensemble du groupe, conformément aux normes comptables.

Toutefois, pour 2018 et les exercices antérieurs, d'après ce qui nous a été indiqué, cet ajustement n'a pas été effectué dans les comptes consolidés. Le problème a été identifié lors d'une enquête menée par l'équipe de l'IPPF lors d'une visite du personnel des finances au bureau ARO en décembre 2022. Un exercice ligne par ligne a permis de déterminer que l'ajustement requis pour le revenu total de tous les projets inscrits dans les livres à l'époque avait un impact brut sur le revenu de 5,6 millions USD et que pour les dépenses liées aux subventions, l'impact était de 5,4 millions USD. La différence de 200 000 USD a été portée au bilan. Cela concerne l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Nous avons passé en revue les documents de travail de la direction à ce sujet et lui avons demandé s'il y avait d'autres subventions à l'époque et de confirmer que la bonne méthode est appliquée depuis 2019. Cet exercice a remonté à 2017 pour vérifier toute anomalie supplémentaire, cependant, pour tout ce qui précède, les subventions seraient maintenant complètes et, par

conséquent, aucun ajustement ne serait nécessaire. L'incidence nette sur les réserves s'élève à 200 000 USD. Bien que ce montant ne soit pas significatif, la direction a accepté d'afficher un ajustement de l'exercice précédent sur la base d'assurer dorénavant une position claire sur les subventions passées. Cet ajustement a également été inclus dans la liste des ajustements à l'[Annexe 1](#).

Au moment de la rédaction du présent rapport, nous n'avons pas encore reçu les comptes définitifs pour vérifier l'ajustement et la déclaration des informations de l'exercice précédent.

Aucun autre problème n'a été soulevé dans le cadre de nos travaux d'audit dans ce domaine.

2.3 Dépenses de subventions accordées aux associations membres et aux partenaires

Principaux jugements s'y rapportant

Les activités de bienfaisance mises en œuvre à l'échelle mondiale sont menées :

- par l'IPPF, soit par son Bureau Central soit par ses Bureaux Régionaux ;
- ou par les associations membres ;
- ou par les partenaires collaborateurs.

En ce qui concerne les dépenses de bienfaisance, les subventions octroyées aux associations membres et aux organismes partenaires constituent le premier poste de dépenses de l'IPPF. En 2022, ces dépenses se sont élevées à 84 millions USD (2021 : 110 millions USD).

Il est important de bien comprendre la nature des subventions et la teneur des accords de subvention, afin de les comptabiliser correctement dans les états financiers. Plus particulièrement, l'IPPF doit se demander à quel moment ces décaissements ont donné lieu à une obligation implicite et s'assurer que lors de la création d'une telle obligation, la subvention est correctement comptabilisée dans les dépenses et le passif. Dans l'éventualité où des engagements chevaucheraient la fin de l'exercice, la question est de savoir s'il existe une obligation implicite qui se traduirait par la nécessité de comptabiliser la subvention dans sa totalité au moment de l'engagement.

Réponse de Crowe

Nos travaux d'audit ont porté sur les éléments suivants :

- Évaluation de la procédure d'accréditation des associations membres, ainsi que du niveau de contact et de soutien qui leur est apporté ;
- Évaluation des procédures de sélection, d'habilitation et de collaboration avec des partenaires, ainsi que du niveau de contact et de soutien qui leur est apporté ;
- Revue des conditions générales des accords de subvention par rapport aux exigences des règles Charities SORP (FRS 102) en matière de communication des informations ;
- L'évaluation de la classification par la direction d'un échantillon de subventions aux partenaires comme « normales » ou « liées à la performance », et vérification que leur traitement comptable est conforme à cette classification ; et
- Revue d'un échantillon de rapports soumis par des associations membres et des partenaires, de rapports de suivi et d'évaluation de l'IPPF, ainsi que d'autres procédures de contrôle de l'utilisation finale des fonds.

Nos conclusions et autres commentaires

Au moment de la rédaction du présent rapport, nous cherchons à conclure nos travaux sur les dépenses de subventions et les engagements de subventions, comme indiqués à la section 1.

Subventions faites sous forme de produits et de stocks

À la fin de l'exercice, l'IPPF détenait 339 000 USD en stocks. D'après ce qui nous a été indiqué, l'IPPF accorde des subventions aux associations membres à partir de subventions de base sans restrictions, ainsi qu'à partir de subventions avec restrictions rattachées aux fonds de bailleurs de fonds institutionnels. Il arrive parfois que les associations membres demandent une subvention sous forme de produits de base, ce que l'IPPF au Royaume-Uni accepte de faire et se les procure auprès de ses fournisseurs. Lorsque c'est le cas, toute la question est de déterminer à quel stade se produit le transfert de l'IPPF à l'association membre du risque et des avantages associés aux produits de base. C'est ce qui permet de déterminer la comptabilisation des stocks en fonction de leur propriétaire.

D'après ce qui nous a été indiqué, les marchandises en transit, jusqu'à ce que leur expédition au port par le fournisseur, demeurent sous la responsabilité de l'IPPF. Les stocks sont comptabilisés dans les livres de l'IPPF au Royaume-Uni, puis deviennent une subvention lorsque le transfert a eu lieu.

Nos travaux d'audit n'ont fait apparaître aucune irrégularité dans ce domaine.

2.4 Estimations et jugements - Passif au titre du régime de retraite

Principaux jugements s'y rapportant

Les hypothèses selon les règles FRS102 qui sous-tendent les calculs des passifs du régime de retraite effectués par les actuaires peuvent influencer grandement sur le résultat déclaré dans les états financiers et sont un domaine de jugement significatif.

Nous avons effectué une revue les hypothèses retenues par la direction pour calculer les obligations découlant des régimes de retraite et celles utilisées par d'autres actuaires pour la même période. Un changement, même minime, au niveau des hypothèses (taux d'actualisation, espérance de vie, etc.) peut avoir de lourdes conséquences sur la valeur du passif.

Vous devez vous assurer que les hypothèses retenues par la direction sont appropriées, et une observation écrite vous sera demandée pour confirmation.

Réponse de Crowe

Nos travaux d'audit ont porté sur les éléments suivants :

- Passer en revue les informations fournies et évaluer l'exactitude des données communiquées aux actuaires en ce qui concerne le régime de retraite ;
- Passer en revue les hypothèses actuarielles par rapport à celles utilisées par un groupe de référence d'entités similaires ;
- Passer en revue les rapports fournis par les actuaires pour comprendre la base de l'évaluation des actifs ;
- Évaluer l'indépendance et la compétence de l'actuaire ;
- Effectuer des tests en vue de corroborer les données utilisées par l'actuaire dans ses calculs (par exemple, vérifier l'évaluation des actifs par rapport aux rapports des gestionnaires de portefeuille et

faire correspondre les données sur les employés aux registres des RH et de paie).

- Vérifier les actifs du système par rapport à la documentation de tiers.

Nos conclusions et autres commentaires

À la fin de l'exercice, le passif au titre des régimes de retraite s'élevait à 4,14 millions USD, basé sur l'actif détenu dans le régime d'un montant de 31,01 millions USD et la valeur actuelle du passif au titre du régime de 35,15 millions USD. Les hypothèses selon les règles FRS102 qui sous-tendent les calculs des passifs du régime de retraite effectués par les actuaires peuvent influencer grandement sur le résultat déclaré dans les états financiers.

Nos travaux d'audit ont comporté la revue des informations fournies, une évaluation de l'exactitude des données communiquées aux actuaires en ce qui concerne le régime de retraite, ainsi qu'une évaluation de l'indépendance et de la compétence de l'actuaire.

Nos tests d'audit ont compris une analyse comparative des hypothèses utilisées par l'actuaire pour calculer le passif du régime de retraite selon la règle FRS102. Nous avons conclu que les hypothèses de l'actuaire se situent dans la fourchette acceptable par rapport aux autres hypothèses actuarielles que nous avons comparées dans le secteur, à l'exception de l'hypothèse d'espérance de vie des hommes de 45 ans.

Secteur	Homme 45 ans
IPPF	22,70
Moyenne	24,23
Écart par rapport à la moyenne	1,53
Écart par rapport à la valeur min	0,10

Il semble que l'espérance de vie appliquée par l'actuaire est fondée sur les tableaux de base S3PA avec des projections du CMI 2021. Les actuaires appliquent ces modèles dans le calcul de l'espérance de vie qui peut varier.

Étant donné que les taux d'inflation et les taux d'actualisation utilisés se situent dans la fourchette acceptable, nous sommes satisfaits de l'approche

adoptée, bien que nous notions qu'il s'agit d'un domaine où la direction a loisir d'exercer un jugement et qu'une légère modification des hypothèses peut potentiellement avoir un de fortes retombées sur le passif. Il est donc important de vous satisfaire que les hypothèses utilisées sont appropriées et à ce titre, nous vous demanderons de nous fournir une déclaration écrite qui le confirme ([Annexe 4](#)).

Aucun autre problème n'a été soulevé dans le cadre de nos travaux d'audit dans ce domaine.

2.5 Contournement des contrôles par la direction, notamment par des écritures de régularisation

Les normes d'audit exigent que nous considérions comme un risque d'audit significatif les domaines de contournement potentiel ou réel des contrôles par la direction. Pour mener à bien notre audit, nous avons donc pris en considération les points suivants.

Estimations et jugements comptables significatifs

Les règles de la norme révisée ISA (UK) 540 relative à l'audit des estimations comptables et des informations y afférentes requièrent d'apporter une attention particulière aux estimations retenues par la direction, avec notamment l'évaluation distincte des risques inhérents et des risques de contrôle. S'agissant des risques inhérents, l'incertitude, la subjectivité et la complexité de l'estimation comptable sont à prendre en compte. Il nous incombe également d'apprécier le caractère raisonnable des éléments divulgués dans les comptes annuels.

La direction a fait plusieurs estimations et jugements comptables significatifs nécessaires qui ont une incidence sur les états financiers.

Les estimations et les jugements qui ne sont pas considérés comme des risques significatifs sont présentés à la [Section 3](#).

Vous devez vous assurer que les hypothèses retenues par la direction sont appropriées, et une observation écrite vous sera demandée pour confirmation.

Contrôles autour des écritures de journal et du processus d'établissement de l'information financière

Nous avons soumis les contrôles de l'organisme de bienfaisance à un échantillon de tests relatifs au traitement des écritures de régularisation (comment les écritures sont portées au journal, autorisées et traitées) et à

l'établissement des états financiers annuels. Nous avons également envisagé le risque de manipulation possible par des écritures pour dissimuler les fraudes. Nous avons passé en revue les procédures de contrôle des écritures mises en place par l'IPPF, ainsi que les procédures établies par la direction pour comparer les résultats réels aux prévisions.

Nos travaux d'audit ont porté sur les éléments suivants :

- Comprendre et évaluer les procédures comptables, le contrôle des écritures et autres ajustements effectués lors de l'établissement des comptes annuels, ainsi que l'analyse du caractère approprié d'un échantillon d'écritures et d'ajustements ;
- Passer en revue les estimations comptables pour déterminer si elles sont entachées de parti pris et, le cas échéant, si les circonstances à l'origine du parti pris représentent un risque d'anomalies significatives résultant de fraudes ; et
- Comprendre la justification économique d'opérations importantes portées à notre connaissance qui ont été conclues hors du cadre normal des activités ou qui semblent par ailleurs inhabituelles eu égard à notre compréhension de l'IPPF et de son environnement.
- Utiliser des analyses des données pour procéder aux tests nécessaires afin d'évaluer l'ensemble des journaux.
- Passer en revue les procédures de contrôle des écritures du groupe, ainsi que les procédures établies par la direction pour comparer les résultats réels aux prévisions.

Nous n'avons identifié aucun cas de contournement des contrôles par la direction ni d'autres problèmes lors des tests que nous avons effectués sur un échantillon de journaux de l'IPPF. Nous notons toutefois que le traitement des journaux peut constituer un domaine de risque potentiel et qu'il relève de la bonne pratique d'en tenir compte dans l'évaluation globale des risques de l'IPPF.

Au moment de la rédaction du présent document, nous n'avons pas encore achevé nos travaux dans ce domaine, comme il est indiqué à la Section 1. Aucune irrégularité n'est apparue à ce jour.

Opérations significatives inhabituelles/en dehors du cours normal des activités

Nous sommes tenus de tenir compte de l'incidence sur les états financiers si des opérations significatives se produisent en dehors du cours normal des activités de l'organisme de bienfaisance.

Aucune de ces opérations ne nous a été notifiée par la direction et aucune n'a été portée à notre attention au cours de notre travail.

3. Autres résultats de l'audit

En plus des questions relatives aux risques d'audit significatifs visés à la Section 2, nous avons également noté lors de notre audit les questions suivantes que nous souhaitons porter à votre attention.

3.1 Revenus

Les normes internationales d'audit (ISA (UK) 240) supposent qu'il existe toujours un risque significatif d'anomalies significatives attribuables à des fraudes dans la comptabilisation des revenus, à moins que cela ne soit réfuté.

Bien que nous considérions que l'exhaustivité des revenus des subventions est significative (voir la [Section 2](#)), nous ne considérons pas que les autres flux de revenus soient significatifs en raison de leur valeur, et en particulier de leur complexité.

Dans l'ensemble des flux de revenus, les principaux risques restent les mêmes :

- L'exhaustivité (tous les produits dus pour la période concernée ont-ils été bien comptabilisés ?).
- L'arrêté des comptes (les produits sont-ils rattachés au bon exercice ?).
- L'affectation des fonds (les clauses restrictives appliquées par les bailleurs de fonds à l'utilisation des produits sont-elles correctement prises en compte dans les comptes annuels ?).
- L'exactitude (les revenus dus en fin d'exercice sont-ils susceptibles d'être reçus ou doivent-ils faire l'objet d'une provision ?).

Dons et legs

Les dons et legs représentent 1,77 million USD de revenus pour l'IPPF.

Dans le cadre de nos travaux, nous avons obtenu la ventilation des revenus comptabilisés au cours de l'exercice afin de tester la documentation source. Nous avons identifié que des dons d'une valeur de 1,58 million USD avaient été inclus dans « *Subventions provenant de sources multilatérales et autres* » dans les comptes provisoires. Nous avons proposé leur réaffectation à « *Dons*

et legs d'autres provenances ». Cet ajustement a été inclus dans la liste des ajustements à l'[Annexe 1](#).

Aucun autre problème n'a été soulevé dans le cadre de nos travaux d'audit dans ce domaine.

3.2 Salaires

La masse salariale est le poste de dépense le plus important de l'IPPF, en dehors des subventions versées aux membres et aux partenaires. En 2022, les coûts de personnel s'élevaient au total à 22 millions USD.

Dans le cadre de notre audit, nous avons passé en revue les contrôles mis en place concernant le traitement mensuel, notamment le rapprochement de la masse salariale avec le grand livre général.

Nous avons effectué aussi des procédures analytiques portant sur le salaire brut, les déductions et les effectifs d'une année sur l'autre afin de nous assurer que toutes les tendances et relations semblent raisonnables et que les totaux correspondent au grand livre. Nous avons vérifié également un échantillon de personnel entre les registres de paie et les autres registres des RH et nous avons mis en concordance leurs coûts avec les documents justificatifs sur la base d'un échantillon.

Nos travaux d'audit n'ont fait apparaître aucune irrégularité dans ce domaine à ce jour. Comme détaillé à la Section 1, nous attendons les informations finales pour terminer nos tests dans ce domaine.

3.3 Opérations et dépenses à l'étranger

L'IPPF exerce ses activités à la fois directement et indirectement par le biais de bureaux régionaux, de filiales, d'associations membres et de partenaires collaborateurs. L'IPPF se compose actuellement du bureau central, de quatre bureaux régionaux et de trois filiales.

Le groupe est à la fois géré et audité selon ces divisions. Tous les bureaux peuvent saisir directement des opérations dans le système financier NetSuite.

L'organisme de bienfaisance mère comprend le Bureau Central, basé à Londres, ainsi que les quatre Bureaux Régionaux. Les revenus proviennent principalement de subventions et de contrats conclus avec des organismes institutionnels et des organisations multilatérales. Ces revenus sont principalement perçus par le Bureau Central.

Les dépenses sont réparties entre les coûts administratifs nécessaires pour soutenir le travail de l'IPPF, les coûts directs des projets et le financement des associations membres et des partenaires.

Notre approche d'audit s'est concentrée sur des tests approfondis des soldes du Bureau Central. En plus de cela, nous avons procédé à une revue analytique de fond des revenus et des dépenses. Pour les domaines présentant un risque significatif, nous avons testé les systèmes en place au Bureau Central. Nous avons aussi passé du temps à comprendre les principaux contrôles de surveillance en place pour les opérations de l'IPPF à l'étranger, les associations membres et les partenaires collaborateurs.

Nos bureaux locaux du réseau Crowe se sont chargés des audits des deux filiales le Réseau Europe et de la Région Afrique. Nous nous sommes chargés directement des travaux d'audit requis pour les états financiers consolidés de la filiale IPPF Worldwide Inc., ainsi que la couverture des succursales à l'échelle mondiale.

Outre les dépenses destinées aux associations membres et aux partenaires, l'IPPF dépense aussi directement des fonds à l'étranger par l'intermédiaire de ses bureaux régionaux. Trois filiales sont également présentes à l'étranger, à Bruxelles, en Afrique et aux États-Unis. Étant donné la nature du travail de l'IPPF et le volume d'activités en devises étrangères, le risque de change est élevé. En outre, l'IPPF négocie des instruments de couverture de change pour atténuer ce risque.

Nos travaux d'audit ont porté sur les éléments suivants :

- Comprendre le processus permettant de contrôler, saisir et rapporter les dépenses à l'étranger au sein de l'organisation. Ces travaux incluent une revue des processus utilisés par le Bureau Central pour vérifier la validité des informations fournies par les bureaux à l'étranger.

- Effectuer des procédures d'audit de fond, telles que le test d'un échantillon d'opérations de dépenses sélectionnées.
- Passer en revue les contrôles mis en place pour gérer et comptabiliser les liquidités et les actifs à l'étranger.
- Passer en revue les procédures utilisées par l'IPPF pour assurer la conformité aux lois et réglementations locales et les moyens permettant d'identifier, d'enregistrer et de signaler les cas de non-conformité. Nous avons demandé à chacune des trois filiales situées à l'étranger, ainsi qu'à chacun des bureaux régionaux, de remplir notre questionnaire de légalité.
- Recalculer les profits/pertes sur les contrats de change.
- Passer en revue et documenter le traitement comptable et les informations fournies pour garantir qu'ils sont conformes à la norme FRS102.

Audits des composantes

Étant donné que la Région Afrique de l'IPPF et le Réseau Europe de l'IPPF sont tenus à l'obligation légale de se soumettre à des audits dans leurs pays respectifs, nos cabinets du réseau Crowe, Crowe Erastus et Crowe Bruxelles (Callen, Pirenne & Co.) ont effectué ces audits. Nous avons communiqué aux deux auditeurs des consignes d'audit détaillées et avons assisté aux réunions d'audit pertinentes.

Nous avons passé en revue les réponses fournies par les auditeurs des composantes du Réseau Europe et du Bureau Régional pour l'Afrique de l'IPPF, ainsi que les travaux dans des domaines spécifiques des recettes et des dépenses au titre des subventions, et nous avons conclu qu'aucun problème significatif ne s'était posé. Nous sommes satisfaits de l'approche adoptée en matière de comptabilisation des revenus, s'agissant là d'un domaine de risque d'audit significatif pour le groupe.

Nous avons également été informés de la différence de comptabilisation des revenus dans la région Afrique de l'IPPF, qui a donné lieu à un ajustement de l'exercice précédent (voir [Section 2.2](#)).

Nous n'avons été informés d'aucun autre problème non négligeable susceptible d'avoir une incidence sur les états financiers du groupe.

Audit interne

Les services d'audit interne sont fournis par le cabinet RSM. Nous avons eu des discussions préliminaires avec RSM au sujet du plan d'audit interne et des travaux que le cabinet a effectués en 2022 et des mises à jour sur ceux qu'il a effectués ces dernières années.

En outre, d'après ce qui nous a été indiqué, l'équipe Risques et Assurance de l'IPPF a effectué ses propres revues d'assurance des associations membres en 2022.

Dans le cadre de nos travaux d'audit, nous avons passé en revue à la fois les risques évalués qui sous-tendent le plan d'audit interne et les constatations visées dans les rapports fournis pour nous assurer de l'adéquation de notre approche d'audit.

Nous avons obtenu et passé en revue les rapports disponibles suivants produits au cours de la période :

- Caribbean Family Planning Affiliation (association membre)
- Reproductive Health Uganda (association membre)
- Indonesian Planned Parenthood Association (association membre)
- Examen de l'utilisation de NetSuite
- Examen de la politique de délégation de pouvoirs
- Examen du bureau de pays – Bureau de la Région Asie de l'est et du sud-est et Océanie

D'après ce qui nous a été indiqué, les revues d'assurance effectuées dans les associations membres s'inscrivent dans le cadre plus large du programme Global Assurance et complètent le travail de la Fédération qui vise à améliorer et à renouveler le système d'accréditation prévu d'être mis en œuvre en 2023. Bien que les rapports aient fourni une assurance minimale et partielle des associations membres, nous en avons tenu compte dans nos travaux sur les dépenses de subventions ([Section 2.3](#)) et, en tant que tels, celle-ci n'a pas d'incidence sur notre évaluation des risques des travaux dans ce domaine.

Examen du Bureau de la Région Asie de l'est et du sud-est et Océanie

D'après ce qui nous a été indiqué, RSM a effectué une visite au bureau régional d'ESEAOR en janvier 2023. La revue effectuée par RSM a mis en évidence 11 points d'action, dont 3 ont été classés comme étant de faible priorité, 7 de priorité moyenne et 1 de haute priorité. La constatation la plus

notable tenait aux incertitudes découlant de la non-signature par le Bureau Central des accords en place et s'ils sont ou non approuvés par les Trustees ou par le directeur général. Il existe un risque que les fonds ne soient pas conformes aux sanctions financières en vigueur et il est donc recommandé de demander des conseils juridiques à cet égard, sous le contrôle du Conseil d'administration.

Nous avons examiné le rapport et les constatations de RSM et ne considérons pas que celles-ci ont une incidence sur notre évaluation des risques et nos travaux d'audit.

Examen du Bureau régional d'Afrique

D'après ce qui nous a été indiqué, la revue du bureau régional ARO a eu lieu en raison de problèmes historiques et d'enquêtes récentes sur le bureau. La revue effectuée par RSM était approfondie et couvrait un certain nombre de domaines :

- Politiques et procédures
- Accords d'enregistrement et d'accueil
- Sécurité sur site
- Établissement et contrôle du budget
- Approvisionnement
- Gestion financière et de la trésorerie
- RH et paie
- Déplacements
- Suivi des programmes et des associations membres
- Technologies de l'information
- Transports

58 points d'action ont été convenus avec la direction, dont 18 ont été classés comme prioritaires, 29 de priorité moyenne et 11 de faible priorité. Nous avons passé en revue les points soulevés et nous convenons qu'il est urgent d'y donner suite. Nous recommandons également de revenir dessus parallèlement au rapport d'audit externe de Crowe Erastus pour le Bureau régional pour l'Afrique.

D'après ce qui nous a été indiqué, à la suite de la récente restructuration organisationnelle, la majorité de l'équipe ARO a maintenant quitté l'IPPF avec le soutien de PwC.

Rapports de gestion des incidents, des fraudes et des incidents graves

Nous avons eu des discussions avec l'équipe Risque et Assurance de l'IPPF. La gestion des risques du Secrétariat, les fraudes, les incidents graves, les signalements et la conformité relèvent tous de cette division. Les associations membres et les bureaux du secrétariat signalent tous les cas de fraude au moyen du système « SafeReport », qui permet à toute personne au sein de la Fédération de l'IPPF de faire part d'informations sur des pratiques frauduleuses ou de mauvaise gestion. La personne qui soulève ce type de problèmes est protégée en vertu de la politique de Signalement des problèmes de l'IPPF. Un rapport de synthèse des fraudes et un rapport des incidents sont régulièrement communiqués au Comité d'audit, des finances et des risques.

Dans le cadre de nos travaux d'audit, nous avons passé en revue les points récapitulatifs du rapport sur les fraudes afin d'en déterminer tout impact potentiel sur les états financiers, ainsi que les incidents graves signalés à la Charity Commission. Le document de synthèse présenté au Comité d'audit, des finances et des risques pour 2022 relevait le signalement de 82 cas nouveaux. Il semble qu'en fin d'exercice, au total 38 dossiers demeurent en instance. Il semble que, hormis l'enquête sur le Bureau Régional Monde arabe, l'impact potentiel total sur les fonds de l'IPPF est inférieur au seuil de l'importance relative. Les principaux cas relevés sont recensés ci-dessous.

- **Enquête concernant le Bureau Régional Monde arabe (AWRO)**

Dans le cadre d'un contrôle financier entrepris par l'IPPF à ce bureau, plusieurs anomalies et irrégularités financières ont été relevées et des anomalies identifiées, qui ont également été notifiées à plusieurs bailleurs de fonds à un stade ultérieur. Un audit juricomptable des opérations historiques ayant transité par le bureau a été demandé et est actuellement en cours de réalisation par PwC. Au moment de la rédaction du présent rapport, les pertes financières estimées pour l'IPPF restent floues mais les opérations en question ont été identifiées. L'audit juricomptable a été demandé par les bailleurs de fonds et concerne des fonds de base sans restrictions. L'équipe qui était responsable du bureau pendant le contrôle financier a été démise des fonctions à l'issue du contrôle.

Mise à jour de l'audit de 2022

D'après les conversations que nous avons eues avec la direction, l'équipe Risques et Assurance et l'équipe Audit interne, elles estiment qu'il n'y a pas de fraude en tant que telle, mais plutôt des faiblesses importantes en matière de contrôle et une mauvaise gouvernance au bureau régional. Une grande partie des opérations étant effectuées en espèces, l'audit a classé un grand nombre d'opérations à la catégorie des dépenses inéligibles. L'enquête est toujours en cours et l'IPPF répond aux questions posées par les auditeurs et le bailleur de fonds. D'après ce qui nous a été indiqué, sur les opérations en question, environ 70 % d'entre elles se rapportent aux salaires, ce qui suggère que cette majorité est effectivement éligible. Cependant, en raison du manque de documentation pour les montants versés à titre de salaires, tels que les lettres d'augmentation de salaire, il a été difficile de localiser les problèmes, mais d'après ce qui nous a été indiqué, la direction continue de faire ce travail pour les recouper avec les dépenses.

D'après ce qui nous a été indiqué, les domaines en question pour les 30 % restants sont axés sur les dépenses pour les réunions tenues à Dubaï et les confusions autour des paiements versés en monnaie locale à des agents qui ont ensuite transféré des fonds aux associations membres. Cela était nécessaire en raison des économies fondées sur le numéraire dans lesquelles ces associations membres travaillaient.

D'après ce qui nous a été indiqué, à ce jour, PwC n'a identifié aucune activité frauduleuse et l'IPPF est toujours en discussion avec PwC en ce qui concerne les conclusions provisoires. Bien que l'IPPF n'ait reçu aucune demande formelle de remboursement des fonds de bailleurs de fonds, il est considéré possible que l'un d'entre eux en fasse la demande dans le cas du moindre constat de mauvaise gestion des actifs, bien que le montant de tout remboursement éventuel ne soit pas connu. Nous recommandons de prévoir un passif éventuel dans les états financiers conformément à la SORP des organismes de bienfaisance :

« 7.28. Un organisme de bienfaisance doit comptabiliser à titre de provision un passif pour une obligation légale ou implicite en cas d'incertitudes quant au moment ou au montant des dépenses futures nécessaires pour régler l'obligation.

7.33... S'il apparaît clairement que le paiement est possible mais non probable, un passif au titre de l'engagement ne doit pas être comptabilisé. Au

lieu de cela, il convient de faire état de l'engagement de financement comme passif éventuel »

La direction estime que l'enquête sera terminée d'ici juin 2023. Dans le cadre de nos tests postérieurs au bilan, nous ferons le point sur les conclusions de la revue et examinerons si elles ont un effet significatif sur les états financiers, en ferons état et solliciterons vos déclarations à cet égard.

- **Family Health Options Kenya (FHOK) – Dossier ouvert depuis 2020**

Il semble que l'IPPF ait reçu des signalements par des lanceurs d'alerte d'allégations de corruption, d'abus de fonds, de harcèlement sexuel et d'abus de pouvoir perpétrés par le Directeur exécutif et d'autres employés au sein de FHOK. Le montant estimé des fraudes sur 3 ans jusqu'en 2020 s'élève à 340 000 USD. La mesure prise par l'IPPF a consisté à suspendre le Directeur exécutif et le Directeur financier de leurs fonctions, et à retirer à FHOK son statut de membre de l'IPPF.

Mise à jour de l'audit de 2022

Une décision a été prise d'expulser l'associations membres et les bailleurs de fonds ont été tenus au courant de l'affaire. La direction est en train de calculer la perte financière totale de l'IPPF pour remboursement et cherche à clore cette affaire avec les bailleurs de fonds.

- **Planned Parenthood Association of Liberia (PPAL) – Dossier en instance depuis 2020**

Il semble qu'aient été formulées des allégations de mauvaise gestion des fonds, de manque global de transparence et de redevabilité concernant les actifs de PPAL, de détournement de fonds de projets à des fins personnelles par le Directeur exécutif et de conflits d'intérêts impliquant la haute direction. Un audit juricomptable a été effectué mais dont le rapport de mauvaise qualité établi par l'auditeur n'a pas donné aux Trustees la confiance nécessaire pour le juger fiable. L'ébauche du rapport juricomptable publié à l'issue des enquêtes internes a conclu que le montant estimé des fraudes impliquant des fonds de l'IPPF s'élevait à 370 000 USD. Le dossier est en instance auprès de la Charity Commission et les bailleurs de fonds sont tenus informés de l'évolution de la situation.

Mise à jour de l'audit de 2022

Une décision a été prise d'expulser l'association membre et nous avons confirmé que la Charity Commission avait précédemment clos le dossier en

novembre 2022. Les bailleurs de fonds ont été informés du montant final des pertes dues à la fraude et aux dépenses inéligibles et l'un d'entre eux a demandé le remboursement d'une partie des fonds de base d'un montant de 35 000 USD, remboursement qui a été effectué.

- **Rahnuma-Family Planning Association of Pakistan (Rahnuma-FPAP) - affaire depuis 2021**

D'après ce qui nous a été indiqué, des allégations ont été faites concernant des fautes professionnelles au sein de l'association membre concernant la vente sur le marché de contraceptifs dans le cadre du projet WISH et le détournement d'actifs. Après une enquête menée par Ernst and Young, il a été signalé que plusieurs de ces allégations pouvaient être étayées, quoique l'association membre conteste les conclusions. Les actifs qui restaient à l'issue du projet ont, semble-t-il, fait l'objet d'un don à l'association membre et l'équipe du projet WISH est actuellement consultée pour corroborer cela. Le montant des fraudes est estimé à 124 000 USD. D'après les informations à notre disposition, la Charity Commission a été informée et l'affaire reste en instance.

- **Reproductive and Family Health Association of Fiji (RFHAF) – affaire depuis 2022**

D'après ce qui nous a été indiqué, des allégations ont été faites contre le directeur exécutif de l'association membre de prélèvement de fonds pour un usage personnel. L'enquête externe qui avait été commanditée a révélé qu'un montant de 76 500 USD demeure non comptabilisé. La direction a également mené sa propre enquête et collaboré avec les auditeurs externes et constaté que 70 000 USD avaient été détournés, mais il n'est pas clair quelle part des fonds manquants était liée aux fonds de bailleurs de fonds.

D'après les informations à notre disposition, la direction est en train de faire rapport de cette situation à la Charity Commission à mesure que ses enquêtes internes lui apportent des éléments d'information.

Nous avons été mis au courant d'autres fraudes au cours de l'exercice dans d'autres associations membres, mais les fraudes estimées de ces affaires s'élèvent à un montant trivial.

Bureau régional Afrique

Au début de 2023, il a été constaté qu'ARO avait versé une indemnité de cherté de la vie au personnel en janvier 2023 pour un montant nettement

supérieur au niveau convenu par l'équipe de direction des directeurs. Ceci serait dû semble-t-il aux calculs effectués à l'origine sur les salaires libellés en USD plutôt qu'au taux de change convenu en monnaie nationale. Le trop-payé s'élevait à 234 000 USD et portait sur 72 membres du personnel.

Les trop-payés seront recouvrés, mais il y a un risque que le personnel puisse tenter une action en justice.

Questionnaires de légalité

Pour l'audit 2021, nous avons établi un questionnaire de légalité que nous avons demandé à la direction et aux bureaux régionaux de remplir, car il existe un risque que les bureaux locaux ne se conforment pas pleinement aux réglementations locales.

Nous avons recommandé à la direction d'examiner en détail les résultats de ce questionnaire, en plus de veiller à ce y répondre et à le passer en revue une fois par an. Le questionnaire est conçu pour servir d'outil de surveillance qui permet de relever d'éventuelles lacunes en matière de conformité légale. Lorsque des lacunes sont relevées, les équipes pays sont tenues d'y donner suite pour faire en sorte de fournir un soutien adéquat qui permette de ramener à un niveau acceptable le risque de non-conformité légale.

Dans nos travaux d'audit pour 2022, nous avons constaté que bien que ce questionnaire de légalité n'ait pas servi directement à surveiller les risques de façon continue, il a été rempli en fin d'exercice et passé en revue par la direction pour notre audit et aucune irrégularité n'a été identifiée.

Nous continuons de recommander de l'utiliser pour qu'il devienne un outil de surveillance à utiliser tout au long de l'année. D'après ce qui nous a été indiqué, un rôle d'agent de conformité est prévu dans la structure mise à jour, qui sera en mesure d'élaborer des processus dans ce domaine une fois nommé.

3.4 Estimations et jugements

Les règles de la norme révisée ISA (UK) 540 relative à l'audit des estimations comptables et des informations y afférentes requièrent d'apporter une attention particulière aux estimations retenues par la direction, avec notamment l'évaluation distincte des risques inhérents et des risques de contrôle. S'agissant des risques inhérents, l'incertitude, la subjectivité et la complexité de l'estimation comptable seront prises en compte. Il nous

incombe également d'apprécier le caractère raisonnable des éléments divulgués dans les comptes annuels.

À la suite de notre audit, nous avons identifié les éléments suivants qui nécessitent une revue spécifique :

- La base utilisée pour la comptabilisation des revenus liés aux revenus de subventions (risque significatif - voir la [Section 2.2](#)).
- Les hypothèses retenues par la direction et utilisées par l'actuaire pour calculer le passif au titre du régime de retraite (risque significatif - voir la [Section 2.4](#)).
- Évaluation de la dépréciation des actifs (voir plus bas).
- L'appréciation de la durée de vie restante des actifs (voir plus bas).
- Évaluation des biens immobiliers d'investissement détenus (voir plus bas).

Dépréciation des actifs et appréciation de la durée de vie restante des actifs

Nous avons passé en revue la politique d'amortissement utilisée par l'IPPF. Nous avons passé en revue la charge d'amortissement, en effectuant une preuve du total afin d'établir une prévision d'amortissement et en la comparant à la charge réelle pour confirmer si le montant était raisonnable.

Nos travaux d'audit n'ont fait apparaître aucune irrégularité dans ce domaine.

Évaluation des biens immobiliers d'investissement détenus

L'IPPF est propriétaire d'un bien d'investissement à Londres. La politique de l'IPPF stipule que « *une évaluation complète doit être effectuée une fois tous les cinq ans par un évaluateur externe qualifié et un an sur deux la direction doit en évaluer la juste valeur* ». Une évaluation formelle a été réalisée en 2020 et la direction demeure satisfaite de reporter le montant du bien à sa juste valeur (840 000 GBP) et qu'il n'existe aucun indicateur de dépréciation. Dans le cadre de nos travaux d'audit, nous avons vérifié le registre foncier pour déterminer la propriété du bien et avons interrogé la direction sur les estimations de valeur du bien et leur comparaison avec la valeur de biens similaires dans les alentours. Malgré le net recul du marché immobilier au cours de l'exercice écoulé, l'évaluation de 2020 a été réalisée pendant la période de la pandémie de Covid, ce qui suggère que le bien avait baissé de valeur. Par conséquent, la direction estime que, malgré la possible

augmentation de la valeur du bien en 2021, l'évaluation de 2022 semble raisonnable.

Nos travaux d'audit n'ont fait apparaître aucune irrégularité dans ce domaine.

3.5 Répartition des coûts

En plus de la répartition des coûts au sein du bureau central de l'IPPF, se pose la question de la répartition des coûts entre ses filiales et succursales.

Nos travaux d'audit ont porté sur les éléments suivants :

- Obtenir des précisions sur la base de la répartition des coûts appliquée par l'organisme de bienfaisance et entre lui et ses filiales.
- Effectuer une revue spécifique de la base et des détails de la répartition.
- Vérifier que la base est cohérente avec les exercices précédents.
- Veiller à éliminer les refacturations effectuées par les succursales et à celles-ci lors de la consolidation.

Au moment de la rédaction du présent rapport, nous attendons de recevoir les états financiers mis à jour pour confirmer la bonne application de la méthode.

3.6 Autres postes du bilan

En plus de porter notre attention sur les domaines visés plus haut, nous avons appliqué nos procédures d'audit standard sur les autres montants significatifs inscrits au bilan. Nos travaux ont consisté à tester les rapprochements des comptes de contrôle clés, à tester les rapprochements bancaires, à examiner les opérations postérieures à la fin de l'exercice lorsqu'elles contribuent à confirmer la situation en fin d'exercice et à confirmer les actifs détenus (par exemple, les liquidités en banque) par rapport aux confirmations de tiers.

Créances des associations

Nous avons noté une nouvelle ligne à la rubrique Débiteurs intitulée *Créances des associations*. Au cours de l'exercice précédent, ce solde était nul, mais au 31 décembre 2022, il s'élevait à 678 000 USD. D'après les discussions tenues avec la direction, d'après ce qui nous a été indiqué, il est rare que des subventions soient versées à l'avance aux associations membres et aux

partenaires, or il existe plusieurs avances aux associations et des paiements en leur nom.

La direction étudie actuellement cette question et un rapprochement complet de ce solde sera effectué pour comprendre le solde et celui-ci sera ajusté à partir des paiements de subventions qui seront versés ultérieurement aux associations membres.

Dépôts Global Reach

Nous avons constaté qu'un solde de 1 639 000 USD est détenu auprès de Global Reach. Il s'agit d'un dépôt de 3 %, qui a été versé dans le cadre d'un accord avec Global Reach afin de fournir un meilleur taux sur les contrats à terme en 2023. Une fois que le contrat à terme commence, il est prévu que Global Reach rembourse l'acompte sur chaque échange, en plus des fonds pour les contrats à terme. D'après ce qui nous a été indiqué, cette pratique était également en place pour les contrats de 2023 et nous avons noté que ce dépôt a bien été restitué lors de la conclusion des contrats, bien qu'un petit solde reste lié à ceux-ci. Cependant, en avril 2023, un développement est survenu concernant Global Reach qui est en train de devenir Corpay, qui fait partie de FLEETCOR, et qui a confirmé à la direction que le dépôt sera remboursé immédiatement et que dorénavant il ne sera plus nécessaire pour obtenir des taux favorables plus bas.

Créanciers et associations membres expulsés

Nous avons constaté que le montant cumulé des subventions à verser à l'association membre *FPAB Bangladesh* s'élève à environ 613 000 USD. FPAB recevait une subvention de l'IPPF provenant d'un fonds de base sans restrictions d'environ 920 000 USD qui était versé au cours de l'exercice en trois tranches. La direction nous a indiqué que les conventions de subvention sont rédigées de telle sorte que si une association membre est expulsée, l'IPPF n'est plus obligée d'effectuer d'autres paiements, mais s'ils sont suspendues, ils doivent attendre une revue et un audit satisfaisants. Alors qu'elle en est au stade de l'expulsion, d'après ce qui nous a été indiqué, ceux-ci n'ont pas encore été conclus et sommes donc convaincus que des passifs demeurent.

Plus important encore, d'après ce qui nous a été indiqué, dans de telles situations, lorsqu'il s'agit de fonds avec restrictions et qu'une association membre fait l'objet d'une revue et d'une enquête en vue de sa possible

suspension, il est prévu d'en aviser le bailleur de fonds. Une récupération des fonds pourrait en résulter, dont l'IPPF sera responsable.

Espèces et quasi-espèces en banque

À la fin de l'exercice, l'IPPF détenait 30,4 millions USD d'investissements dans des dépôts à court terme afin de lever des revenus de placement par le biais d'intérêts. Nous avons demandé à la direction de nous indiquer comment elle comptait utiliser les fonds, s'il existait une stratégie d'investissement à long terme ou s'il était prévu de les utiliser comme fonds de roulement. En effet, l'utilisation prévue des fonds détermine la classification de l'actif. D'après ce qui nous a été indiqué, l'intention initiale était de mettre en œuvre une stratégie d'investissement, mais qu'à l'heure actuelle, ces fonds continuent d'être utilisés pour des besoins à court terme, notamment verser des paiements aux associations membres. Nous avons donc conclu conjointement que les fonds en espèces doivent être retirés de la catégorie Investissements pour être inscrits à celle d'Actifs courants. Cet ajustement a été inclus dans la liste des ajustements à l'[Annexe 1](#).

3.7 Fonds

L'IPPF opère plusieurs fonds soumis à diverses restrictions et désignations. L'IPPF doit faire en sorte de s'assurer que tous les mouvements de fonds sont correctement identifiés et comptabilisés. Pour ce faire, il convient d'examiner attentivement les différentes conditions susceptibles d'être appliquées aux revenus. Nos travaux d'audit ont porté sur les éléments suivants :

- Retracer les contributions, les legs et les subventions avec restrictions constatés dans nos tests des revenus et en vérifier le compte de fonds correspondant.
- Passer en revue un échantillon de dépenses allouées à des fonds avec restrictions pour vérifier que les dépenses ont été effectuées conformément aux objectifs du fonds.
- Passer en revue l'analyse des actifs nets pour vérifier qu'ils ont été correctement répartis entre les fonds.
- Passer en revue les processus mis en place pour nous assurer que les opérations avec restrictions sont enregistrées et rapportées de manière complète et précise au sein de l'organisation et examiner les

soldes de fin d'exercice pour nous assurer qu'ils reflètent correctement les restrictions qui devraient être en vigueur.

Au moment de la rédaction du présent rapport, nous attendons de recevoir les états financiers mis à jour pour conclure nos travaux au sujet des fonds.

3.8 Consolidation

Le groupe IPPF est composé des entités suivantes, qui doivent être consolidées dans les états financiers du groupe :

- La Fédération Internationale pour la Planification Familiale
- La Fédération Internationale pour la Planification Familiale - Région Afrique
- La Fédération Internationale pour la Planification Familiale - Réseau Europe
- IPPF Worldwide Inc.
- International Contraceptive & SRH Marketing Limited (opérant sous le nom ICON)*

*Entité dormante en 2021 et en 2022.

Nos travaux d'audit ont porté sur les éléments suivants :

- Passer en revue le calendrier de consolidation et vérifier que les résultats de chaque entité inclus dans le calcul des chiffres du groupe sont cohérents avec notre mission d'audit sur les états financiers de chaque entité.
- Passer en revue les calculs des comptes du groupe pour déterminer si toutes les opérations et tous les soldes intersociétés ont été éliminés lors de la consolidation et si tous les ajustements de consolidation importants ont été traités correctement.
- Passer en revue les méthodes comptables appliquées au sein de chaque entité et vérifier, le cas échéant, que les ajustements ont été effectués afin d'aligner la comptabilité sur les méthodes du groupe.

Au moment de la rédaction du présent rapport, nos travaux de consolidation ne sont pas terminés.

3.9 Parties liées

Conformément aux normes ISA qui régissent nos travaux d'audit (ISA 550), nous sommes tenus de vérifier si les parties liées ont été dûment identifiées et si toutes les opérations impliquant ces parties sont bien autorisées et correctement déclarées dans les états financiers. Le terme « partie liée », tel que défini dans la règle FRS 102, désigne, outre les Trustees, les membres de la direction capables d'influencer directement les décisions de la direction, ainsi que les membres de leur famille proche, ces derniers étant pertinents s'il

est perçu que des Trustees et membres de la direction individuels sont dans une position capable d'influencer les décisions de la direction de membres de la famille ou d'en être influencés.

Nous avons donc passé en revue les procédures de l'IPPF afin d'identifier les éventuelles parties liées et de faire en sorte que les opérations sont toutes complètes, y compris en passant en revue les éventuelles déclarations d'intérêts remplies par les Trustees et la haute direction.

Nos travaux d'audit n'ont fait apparaître aucune irrégularité dans ce domaine.

4. Fraudes et irrégularités et notre rapport d'audit

Rapports d'audit sur la détection des irrégularités, y compris des cas de fraude

Conformément à la norme ISA 700 (Royaume-Uni), notre rapport d'audit comprend un commentaire supplémentaire pour expliquer dans quelle mesure l'audit a été jugé capable de détecter des irrégularités, notamment des fraudes.

Par « irrégularités », on entend les actes ou omissions par lesquels un individu transgresse les lois et règlements en vigueur. La notion de fraude concerne l'information financière et les anomalies qui résultent du détournement d'actifs.

Il nous incombe d'obtenir une garantie raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Cette année, les obligations de déclaration supplémentaires ont mis davantage l'accent sur notre compréhension des risques de fraude et d'irrégularités pour l'IPPF. Notre audit a donné lieu à des discussions avec la direction et les personnes chargées de la gouvernance pour obtenir leur évaluation des risques que des cas de fraude puissent entraîner des inexacitudes significatives du solde des comptes ainsi que des procédures supplémentaires à mettre en place afin d'obtenir suffisamment d'éléments probants d'audit appropriés.

L'IPPF a mis en place des systèmes pour la revue et l'autorisation des dépenses et des journaux par la direction, y compris la double autorisation et la séparation des fonctions entre celles qui consignent les opérations et celles qui approuvent les paiements.

Nous avons pris connaissance des cadres juridiques et réglementaires au sein desquels l'organisme de bienfaisance et le groupe opèrent, en nous concentrant sur les lois et règlements qui ont un effet direct sur la décision de ce qui constituent des montants importants et des informations à fournir dans les états financiers. Les lois et les règlements dont nous avons tenu compte dans ce contexte étaient la loi [britannique] de 2011 sur les organismes de bienfaisance (« Charities Act ») et la déclaration de pratique comptable recommandée relative aux œuvres de bienfaisance (SORP) (FRS 102). Nous avons évalué la conformité requise à ces lois et règlements dans le cadre de nos procédures d'audit des postes d'états financiers connexes.

De plus, nous avons tenu compte des dispositions d'autres lois et règlements qui n'ont pas d'effet direct sur les états financiers, mais dont le respect peut être fondamental quant à la capacité de l'organisme de bienfaisance et du groupe à opérer ou à éviter une pénalité importante. Nous avons également examiné les possibilités et les mesures incitatives de fraude qui peuvent exister au sein de l'organisme de bienfaisance et du groupe. Les lois et règlements dont nous avons tenu compte dans ce contexte pour les opérations au Royaume-Uni étaient le Règlement général sur la protection des données.

Nous avons déterminé que le risque le plus important d'impact significatif sur les états financiers résultant d'irrégularités, y compris de fraudes, se situe à l'étape de la comptabilisation des revenus et du contournement des contrôles par la direction. Nos procédures d'audit pour répondre à ces risques ont consisté à demander à la direction, à l'audit interne et au CAFR de présenter leur propre identification et évaluation des risques d'irrégularités, à soumettre à des tests des échantillons d'écritures comptables, à chercher la présence d'éventuels biais dans les estimations comptables, à examiner la correspondance réglementaire avec la Charity Commission et à lire les procès-verbaux des réunions des responsables de la gouvernance.

Conformément aux normes internationales d'audit, nous avons planifié notre audit de sorte que nous puissions raisonnablement nous attendre à détecter les anomalies significatives dans les états financiers ou les registres comptables, y compris toutes anomalies significatives résultant d'une fraude, d'une erreur ou d'un non-respect de la loi ou de la réglementation.

Toutefois, en raison des limites inhérentes d'un audit, il existe inévitablement un risque d'absence de détection de certaines anomalies significatives contenues dans les états financiers, même si l'audit a été correctement planifié et réalisé conformément aux normes ISA (Royaume-Uni). Aucune structure de contrôle interne, aussi efficace soit-elle, ne peut complètement éliminer la possibilité que des erreurs ou des irrégularités se produisent et continuent de passer inaperçues. De plus, du fait que nous utilisons des tests sélectifs dans notre audit, nous ne pouvons pas garantir que des erreurs ou des irrégularités, le cas échéant, seront détectées. Par conséquent, il ne faudrait pas se fier à notre audit pour prendre connaissance de l'ensemble

des anomalies ou fraudes, erreurs ou cas de non-conformité qui peuvent exister.

Nous avons également inclus à l'[Annexe 6](#) plusieurs risques de fraude que les Trustees et la direction devraient connaître.

Responsabilités des Trustees

La protection des actifs de l'organisme de bienfaisance et la prévention et la détection des irrégularités et des fraudes incombent au premier chef aux Trustees et à la direction de l'organisation. Il importe que la direction, sous la supervision des responsables de la gouvernance, accorde une attention particulière à la prévention de la fraude et aux mesures dissuasives en la matière. Cela implique notamment l'engagement d'instaurer une culture d'intégrité et d'éthique, qui peut être renforcée sous l'étroite supervision des responsables de la gouvernance.

Comme pour les exercices précédents, les déclarations suivantes doivent figurer dans la lettre de déclaration que nous demandons aux Trustees lors de l'approbation des états financiers.

- Les Trustees reconnaissent leur responsabilité en matière de conception, de mise en œuvre et de maintien de contrôles internes visant à prévenir et à détecter les fraudes et les erreurs et les Trustees estiment s'être acquittés de ces responsabilités.

- Les Trustees ont estimé qu'il n'existe pas de risque significatif de présence d'anomalies importantes dans les états financiers en conséquence de fraudes.
- Les Trustees ne sont pas au courant de cas de fraude avéré ou présumé qui concerne l'organisme de bienfaisance impliquant la direction, les responsables de la gouvernance ou les employés qui jouent un rôle important dans le contrôle interne ou qui pourraient avoir un effet significatif sur les états financiers.
- Les Trustees ne sont pas au courant d'allégations de fraude avérée ou présumée de la part d'employés, d'anciens employés, d'organismes de réglementation ou d'autres qui ont une incidence sur les états financiers de l'organisme de bienfaisance.

Nous attirons votre attention sur le point 2 ci-dessus, qui présuppose qu'une évaluation a été faite. Nous n'avons pas été informés de fraudes réelles ou potentielles susceptibles d'avoir une incidence sur les états financiers de 2022 ou sur la période depuis la fin de l'exercice précédent.

Annexe 1 – Ajustements apportés à l’audit des informations financières

Anomalies ajustées

Les anomalies suivantes, qui ont été corrigées par la direction, ont également été relevées au cours de nos travaux d'audit et jusqu'à la date du présent rapport. Aucun ajustement supplémentaire aux états financiers n'est requis pour ces postes et ces informations sont fournies pour vous aider à comprendre le processus de réalisation des états financiers et à vous acquitter de vos responsabilités de gouvernance.

Description de l'ajustement	Revenus nets à porter au débit/crédit 000 GBP	Actif net à porter au débit/crédit 000 GBP	Réserves d'ouverture à porter au débit/crédit 000 GBP
1. Réaffectation des dons en espèces du poste « Dons et legs » à celui « Subventions provenant de sources multilatérales et autres »	1 584 (1 584)	-	-
2. Erreur de déclaration des revenus de 200 000 USD pour WWI	(200)	200	-
3. Réaffectation des revenus de subventions accumulés de « Créances d'autres provenances » à « Créances des bailleurs de fonds »	-	8 747 (8 747)	-
4. Réaffectation d'Espèces et quasi-espèces du poste Investissements (actifs non courants) à Espèces (actifs courants)	-	20 232 (20 232)	-
5. Ajustement de l'exercice précédent pour le revenu de subventions d'ARO de 2018*	203		(203)

*Notre revue des informations supplémentaires requises pour cet ajustement de l'exercice précédent est actuellement en cours.

Annexe 2 – Systèmes et contrôles

Nous présentons ci-après une liste d'améliorations potentielles à apporter aux processus et aux contrôles de l'organisme de bienfaisance que nous avons relevées au cours de nos travaux d'audit et qui, selon nous, méritent de vous être signalées.

Notre évaluation des systèmes de contrôle à l'IPPF a été effectuée aux fins de notre audit et, par conséquent, elle n'est pas censée être une revue complète de vos processus d'activités. Par conséquent, elle ne révélera pas nécessairement toutes les faiblesses des pratiques comptables ou des contrôles internes qu'une enquête spéciale pourrait mettre en évidence, ni les irrégularités ou erreurs non significatives concernant les états financiers.

Afin de vous donner une idée plus claire de l'importance des problèmes soulevés, nous les avons classés par ordre d'importance/de priorité avant que des mesures correctives ne soient prises : Nous avons également inclus ci-après un point rapide sur les points que nous avons soulevés l'an dernier.

Priorité élevée	Ces conclusions sont significatives et nécessitent une action urgente.	(0 commentaire dans cette catégorie)
Priorité modérée	Ces conclusions sont de nature moins urgente, mais nécessitent tout de même une action raisonnablement rapide.	(0 commentaire dans cette catégorie)
Priorité faible	Ces conclusions méritent d'être examinées dans les délais convenus.	(1 commentaire dans cette catégorie)

Conclusions de l'audit et recommandations	Priorité	Réponse de la direction
<p>1. Registre des immobilisations</p> <p>À la suite de discussions avec l'équipe des finances de l'IPPF, nous avons constaté que les bureaux à l'étranger publiaient des journaux d'immobilisations dans le grand livre général, mais ne les incluaient pas dans le registre des immobilisations. Il existe donc un risque de mauvaise tenue du registre des actifs détenus par l'organisme de bienfaisance.</p> <p><u>Recommandation</u></p> <p>Nous recommandons de rappeler aux bureaux régionaux les règles relatives à la comptabilisation des immobilisations et du traitement à leur réserver à la fois dans le grand livre général et dans le registre des immobilisations.</p>	Priorité faible	

Nous présentons ci-après les problèmes relatifs aux systèmes et aux contrôles dont nous avons rendu compte après notre audit de l'année dernière, ainsi qu'une mise à jour sur la façon dont les points soulevés ont été traités, y compris des informations sur les progrès réalisés au moment de l'audit des états financiers de 2022.

Situation		Priorité
Recommandation pleinement mise en œuvre ou n'étant plus pertinente.		Ces conclusions méritent d'être examinées dans les délais convenus.
Recommandation partiellement mise en œuvre.		Ces conclusions sont de nature moins urgente, mais nécessitent tout de même une action raisonnablement rapide.
Ces conclusions méritent d'être examinées dans les délais convenus.		Ces conclusions sont significatives et nécessitent une action urgente.

Observations et recommandations en 2021 ou lors de périodes antérieures	Priorité	Situation	Mise à jour en 2022
<p>1. Accréditation et examen des membres associés</p> <p>Les organisations partenaires sont soumises à un processus rigoureux de diligence raisonnable et d'accréditation, qui comprend : des contrôles de légalité, des revues financières, des déclarations d'engagement signées, des contrôles sur les dirigeants de l'organisation accompagnés d'une liste de contrôle complète en 48 points, avant que le statut de membre à part entière ne soit accordé. Cependant, une surveillance continue est importante pour veiller au respect des normes et faire en sorte de réduire au minimum les risques de dommages à la réputation ou de récupération fonds. Le système d'accréditation de l'IPPF exige qu'une association membre soit accréditée une fois tous les cinq ans. Après avoir passé en revue le registre central des visites sur le terrain, nous avons constaté que plusieurs associations membres n'avaient pas fait l'objet de contrôles au cours des cinq dernières années.</p> <p>Indépendamment de ce qui précède, l'IPPF s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> Effectuer à des intervalles réguliers des visites sur le terrain et des contrôles de conformité par des agents des fonds avec restrictions, des membres du personnel du secrétariat et des collègues des bureaux régionaux au niveau des pays (qui malheureusement ont été peu fréquents au cours des deux dernières années, en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19) ; Passer en revue les audits légaux annuels des organisations membres qui reçoivent des 	Priorité modérée	Dossier clos	<p>D'après les informations à notre disposition, l'IPPF a mis en place un nouveau système d'accréditation qui comprend des critères mis à jour et des revues plus fréquentes et qui demande aux associations membres de présenter une fois tous les 4 ans (et non plus une fois tous les 5 ans jusqu'ici) des preuves de leur conformité.</p> <p>Il nous est indiqué également que l'IPPF prévoit de mettre en œuvre un nouveau tableau de bord des associations membres qui facilitera le suivi des revues, de la situation des membres ainsi que le suivi des accords de financement et des dépenses. Il est prévu aussi d'automatiser le processus</p>

Observations et recommandations en 2021 ou lors de périodes antérieures	Priorité	Situation	Mise à jour en 2022
<p>subventions de base sans restrictions d'un montant supérieur à 50 000 USD ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Procéder à un audit juricomptable en cas d'identification ou de soupçons de malversations financières ; • Procéder à des revues de projets menés par le personnel basé dans les bureaux régionaux ; • Effectuer des revues d'accréditation ; • Effectuer des revues internes par des spécialistes et des consultants externes. <p>En plus des activités susvisées, au cours des deux dernières années, l'IPPF a considérablement renforcé son processus de diligence raisonnable du conseil d'administration et de la haute direction des associations membres, en soumettant chaque année toutes les associations membres et tous les partenaires collaborateurs qui reçoivent des fonds de base sans restrictions de l'IPPF à des contrôles à l'aide d'un logiciel de diligence raisonnable.</p> <p>Depuis son entrée en vigueur en mai 2021, nous notons que le nouveau programme Global Assurance a commencé, qui comprendra les processus suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Effectuer davantage d'audits fondés sur les risques des associations membres ; • Effectuer plus régulièrement des visites sur le terrain ; • Fournir des modules de formation pour les membres du personnel clés ; • Établir des lignes directrices sur la fraude pour le personnel du secrétariat et des associations membres. <p><u>Réponse de la direction en 2021</u></p> <p>La revue du système d'accréditation actuel est en cours et sera examinée par le Conseil d'administration en juin 2022. En outre, il existe généralement une raison pour justifier qu'une revue d'accréditation n'a pas été possible au cours de la période de cinq ans : il peut s'agir d'un nouveau membre associé non encore éligible à une revue, un membre AM2 non tenu d'être soumis une revue ou une exemption accordée par notre organe directeur à une association membre. Sur la base de toutes les revues des processus d'accréditation, il a été observé que toutes les associations membres éligibles sont accréditées ou font l'objet d'une visite une fois tous les six ans.</p>			<p>d'intégration qui communiquera directement avec NetSuite.</p> <p>Situation : Dossier clos</p>
<p>2. Registre et journal centralisés pour les audits des bailleurs de fonds et des subventions</p>	<p>Priorité</p>	<p>Dossier</p>	<p>L'IPPF est toujours à la recherche</p>

Observations et recommandations en 2021 ou lors de périodes antérieures	Priorité	Situation	Mise à jour en 2022
<p>Il nous est indiqué qu'aucun registre centralisé n'est maintenu pour les audits des bailleurs de fonds qui sont prévus ou qui ont eu lieu, mais que la responsabilité de ces audits incombe aux responsables des projets.</p> <p>La surveillance centralisée de ces audits permettrait à la direction d'en connaître la date prévue et de s'assurer que le bureau de pays concerné dispose du personnel et des ressources nécessaires pour le gérer. Un système de consignation de toutes les anomalies apparues lors d'un audit permettrait à la direction de relever les thèmes récurrents et de les faire connaître dans l'ensemble de l'organisation afin d'améliorer l'environnement de contrôle ou d'identifier les besoins de formation.</p> <p><u>Recommandation</u></p> <p>Nous recommandons qu'un registre centralisé soit créé et tenu à jour. Celui-ci doit faire mention des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les programmes financés par les bureaux de pays et des institutions devant faire l'objet d'un audit ainsi qu'un calendrier complet des audits. Cela permettra à la direction d'obtenir les rapports des bureaux de pays dès qu'ils seront disponibles et de les leur demander en cas de retard. • Les anomalies consignées et les recommandations connexes, les mesures prises pour y remédier, le calendrier envisagé et la répartition des responsabilités pour y donner suite. Cela permettra à la direction de veiller à remédier rapidement à toutes les anomalies. <p>En outre, la direction ou l'équipe d'audit interne devrait passer en revue le registre régulièrement afin d'y déceler des éventuels thèmes récurrents et d'anticiper aux plus tôt les besoins de formation, et de diffuser dans l'ensemble de l'organisation les recommandations formulées à la suite de l'audit d'un programme ou de l'audit d'un pays.</p> <p>Globalement, ce processus sera utile non seulement pour nous en tant qu'auditeurs afin de déterminer le degré d'assurance atteint à l'étranger, mais aussi pour les Trustees et la direction.</p> <p><u>Réponse de la direction en 2021</u></p> <p><i>La recommandation est notée et sera mise en œuvre dans les délais suggérés ci-dessus.</i></p>	faible	ouvert	<p>d'une mise en œuvre d'un registre centralisé.</p> <p>Situation : Dossier ouvert</p>
<p>3. Paiement effectué en double à l'organisation partenaire</p> <p>Lors de nos travaux d'audit, nous avons noté qu'un même paiement a été versé à deux reprises par erreur au Comité international de secours (IRC) dans le cadre du projet Wish2Action. Le paiement effectué en double s'élevait au total à environ 2,2 millions GBP au total. Le paiement</p>	Priorité faible	Dossier clos	<p>D'après nos contrôles, nous n'avons trouvé aucune suggestion que ces problèmes soient récurrents cette année.</p>

Observations et recommandations en 2021 ou lors de périodes antérieures	Priorité	Situation	Mise à jour en 2022
<p>effectué en double a été relevé au début de 2022 et confirmé par l'IRC à peu près au même moment. Il semblerait que cette erreur soit due en partie au fait que le membre du personnel qui avait soulevé le bon de commande est tombé malade avant de le clore dans le système, qui a ensuite été dupliqué par un autre membre de l'équipe. L'IRC a depuis restitué le paiement en double à l'IPPF.</p> <p><u>Recommandation</u></p> <p>Nous recommandons de procéder à des rapprochements bancaires hebdomadaires afin de veiller à détecter à temps toute erreur dans le traitement des paiements, qui incluent des rapprochements entre les paiements et les achats.</p> <p><u>Réponse de la direction en 2021</u></p> <p>Une revue détaillée a été entreprise par la direction pour expliquer cette erreur, à la suite de quoi les recommandations suivantes ont déjà été mises en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le rapprochement bancaire de tous les grands comptes bancaires est effectué une fois par semaine (au lieu d'une fois par mois). • Mise à jour régulière de la feuille de caisse manuelle (liste des opérations de toutes les banques). • Clôture de l'opération dans le système NetSuite dès que le paiement est téléchargé dans le système bancaire en vue de son paiement, plutôt que d'attendre que le paiement soit déduit du compte bancaire. 			<p><i>Situation : Dossier clos</i></p>
<p>4. Rapprochements de caisse</p> <p>Au cours de nos travaux sur les soldes de trésorerie, nous avons constaté que plusieurs comptes espèces n'avaient pas fait l'objet d'un rapprochement de fin d'exercice. Il existe un risque que, sans rapprochements réguliers, des fraudes ou des erreurs ne soient pas détectées.</p> <p><u>Recommandation</u></p> <p>Nous recommandons que les rapprochements de caisse soient effectués une fois par mois au bureau régional sous la supervision de l'équipe des finances du Bureau Central afin de s'assurer que les erreurs sont détectées et résolues en temps voulu.</p> <p><u>Réponse de la direction en 2021</u></p>	<p>Priorité faible</p>	<p>Dossier clos</p>	<p>Crowe a procédé à des contrôles sur tous les comptes espèces en fin d'exercice et a obtenu des preuves que les rapprochements avaient été effectués pour chacun d'entre eux.</p> <p><i>Situation : Dossier clos</i></p>

Observations et recommandations en 2021 ou lors de périodes antérieures	Priorité	Situation	Mise à jour en 2022
<p><i>La recommandation est prise en compte et sera suivie d'effet.</i></p>			
<p>5. Questionnaires de légalité</p> <p>Il a été demandé aux bureaux à l'étranger de remplir les questionnaires de légalité, compte tenu du risque que les bureaux locaux ne se conforment pas pleinement à la réglementation locale.</p> <p><u>Recommandation</u></p> <p>Nous avons recommandé à la direction de passer en revue en détail les résultats de ce questionnaire, en plus de veiller à ce qu'il y soit répondu et qu'ils soient passés en revue une fois par an. Le questionnaire est conçu pour servir d'outil de surveillance qui permet de relever d'éventuelles lacunes en matière de conformité légale. Lorsque des lacunes sont relevées, les équipes pays sont tenues d'y donner suite pour faire en sorte de fournir un soutien adéquat qui permette de ramener à un niveau acceptable le risque de non-conformité légale.</p> <p><u>Réponse de la direction en 2021</u></p> <p><i>Nous sommes d'accord avec la recommandation. Le questionnaire de légalité sera passé en revue en permanence pour veiller à bien corriger toutes les faiblesses présentes dans les bureaux régionaux et dans le contexte juridique local dans lequel ils opèrent.</i></p>	<p>Priorité faible</p>	<p>Dossier clos</p>	<p>Crowe a obtenu les questionnaires de légalité remplis par tous les bureaux à l'étranger et leur contenu est passé en revue et traité par la direction. À l'avenir, il nous est indiqué qu'un agent de conformité sera en place et que les questionnaires de légalité seront utilisés pour créer un outil de suivi interne.</p> <p>Situation : Dossier clos</p> <p><i>En attente d'un dernier questionnaire (WWI).</i></p>

Appendix 3 - Materiality

Materiality and identified misstatements

As we explained in our Audit Planning Report, we do not seek to certify that the financial statements are 100% correct; rather we use the concept of “materiality” to plan our sample sizes and also to decide whether any errors or misstatements discovered during the audit (by you or us) require adjustment. The assessment of materiality is a matter of professional judgement but overall a matter is material if its omission or misstatement would reasonably influence the economic decisions of a user of the financial statements.

Our overall audit materiality for the financial statements as a whole took account of the level of activity by IPPF and was set at approximately 2% of income.

We reassessed materiality based on the draft financial statements, and the following is a summary of the overall materiality levels we applied to the separate entities within the group.

Entity	Materiality calculation	Planning Materiality \$'000	Final Materiality \$'000	Reporting threshold \$'000
Group	2% of income	1,750	2,400	120
Charity including WWI	2% of income	1,550	2,250	113
Africa Regional Office (component materiality)	2% of income	40	40	2
European Network (component materiality)	2% of income	80	160	8

Appendix 4 - Draft Representation Letter

Crowe U.K. LLP
55 Ludgate Hill
London
EC4M 7JW

Dear Sirs

We provide this letter in connection with your audit of the financial statements of International Planned Parenthood Federation for the year ended 31 December 2022 for the purpose of expressing an opinion as to whether the financial statements give a true and fair view of the financial position of the group and of the charity as at 31 December 2022 and of the results of the group's and the charity's operations for the year then ended in accordance with UK Generally Accepted Accounting Practice ("UK GAAP").

We confirm that the following representations are made in respect of the group and the parent charity on the basis of sufficient enquiries of management and staff with relevant knowledge and experience and, where appropriate, of inspection of supporting documentation and that, to the best of our knowledge and belief, we can properly make each of these representations to you. If completion of the audit is delayed we authorise Varun Anand, Director, Finance and Technology to provide an update to all representations sought.

1. We have fulfilled our responsibility for the fair presentation of the financial statements in accordance with UK GAAP.
2. We acknowledge as trustees our responsibility for making accurate representations to you.
3. We acknowledge our responsibility for the design, implementation and maintenance of internal control to prevent and detect fraud and errors, and we believe we have appropriately fulfilled those responsibilities.
4. We have provided you with all accounting records and relevant information, and granted you unrestricted access to persons within the entity, for the purposes of your audit.
5. All the transactions undertaken by the group and the charity have been properly reflected and recorded in the accounting records or other information provided to you.
6. The methods, the data, and the significant assumptions used by us in making accounting estimates and their related disclosures are appropriate to achieve recognition, measurement or disclosure that is reasonable in the context of the applicable financial reporting standards.
7. We have considered the adjustments in Appendix 1, proposed by you. In our judgement, these adjustments are appropriate given the information available to us. We further confirm that we have now made these adjustments to the financial statements.

8. We have disclosed to you any known actual or possible litigation or claims against the charity whose effects should be considered when preparing the financial statements and these have been reflected in the financial statements in accordance with applicable accounting standards.
9. We confirm the existence and ownership by IPPF of the property in the East, South East Asia & Oceania Regional Office and are satisfied with its value carried forward at the year-end of \$4.3m, and there are no there are no indicators of impairment.
10. We confirm that we have considered the Charity Commission and HMRC guidelines relating to charities that operate internationally and that there are no matters that need to be brought to your attention.
11. All grants, donations and other incoming resources, the receipt of which is subject to specific terms and conditions, have been notified to you. There have been no breaches of terms or conditions in the application of such incoming resources.
12. We are not aware of any breaches of our charitable trusts and have advised you of the existence of all endowments and funds maintained by us.
13. There have been no events since the balance sheet date which require disclosure or which would materially affect the amounts in the financial statements. Should any material events occur which may necessitate revision of the figures in the financial statements, or inclusion in a note thereto, we will advise you accordingly. We specifically authorise Varun Anand, Director, Finance and Technology to provide an update for you to cover the time period between the signing of this letter and the date of your audit report.
14. We have assessed that there is no significant risk that the financial statements are materially misstated as a result of fraud.
15. We are not aware of any fraud or suspected fraud affecting the group or the charity involving those charged with governance, management or other employees who have a significant role in internal control or who could have a material effect on the financial statements.
16. We are not aware of any allegations by employees, former employees, regulators or others of fraud, or suspected fraud, which would have an impact on the financial statements.
17. We are not aware of any frauds that have not been included in the fraud log/ register provided to you.
18. We are not aware of any known or suspected instances of non-compliance with those laws and regulations which provide a legal framework within which the group and charity conducts its business.
19. We confirm that complete information has been provided to you regarding the identification of related parties and that we are not aware of any significant transactions with related parties.
20. We confirm we have appropriately accounted for and disclosed related party relationships and transactions in accordance with applicable accounting standards and with the recommendations of the applicable charity SORP'.
21. The group and charity have complied with all aspects of contractual agreements that could have a material effect on the consolidated and parent charity's financial statements in the event of non-compliance.
22. We confirm that, having considered our expectations and intentions for the next twelve months and the availability of working capital, the group and charity are a going concern. We are unaware of any events, conditions, or related business risks beyond the period of assessment that may cast significant doubt on their ability to continue as a going concern.

Yours faithfully

.....

Trustee
Signed on behalf of the board

Date

Appendix 5 - Responsibilities and ethical standards

Audit purpose and approach

Our audit work has been undertaken for the purposes of forming our audit opinion on the financial statements of the IPPF group prepared by management with the oversight of the trustees and has been carried out in accordance with International Standards on Auditing (UK) ('ISAs').

Our work combined substantive procedures (involving the direct verification of transactions and balances on a test basis and including obtaining confirmations from third parties where we considered this to be necessary) with a review of certain of your financial systems and controls where we considered that these were relevant to our audit.

Financial statements

The trustees of IPPF are responsible for the preparation of the consolidated financial statements on a going concern basis (unless this basis is inappropriate). The trustees are also responsible for ensuring that the financial statements give a true and fair view, that the process your management go through to arrive at the necessary estimates or judgements is appropriate, and that any disclosure on going concern is clear, balanced and proportionate.

Legal and regulatory disclosure requirements

In undertaking our audit work we considered compliance with the following legal and regulatory disclosure requirements, where relevant.

- Charities Act 2011
- The Charities (Accounts and Reports) Regulations 2008 (or updated Regulations if enacted before completion of the financial statements)
- Financial Reporting Standard 102 (FRS 102)
- The Charities SORP (FRS 102)

Ethical Standard

We are required by the Ethical Standard for auditors issued by the Financial Reporting Council ('FRC') to inform you of all significant facts and matters that may bear upon the integrity, objectivity and independence of our firm.

Crowe U.K. LLP has procedures in place to ensure that its partners and professional staff comply with both the relevant Ethical Standard for auditors and the Code of Ethics adopted by The Institute of Chartered Accountants in England and Wales.

As explained in our audit planning report, in our professional judgement there are no relationships between Crowe U.K. LLP and IPPF or other matters that would compromise the integrity, objectivity and independence of our firm or of the audit partner and audit staff. We are not aware of any further developments which should be brought to your attention.

Independence

International Standards on Auditing (UK) require that we keep you informed of our assessment of our independence.

We confirm that we have not provided any non-audit services to the group / we have carried non-audit services as detailed below. We have not identified any other issues with regards to integrity, objectivity and independence and, accordingly, we remain independent for audit purposes.

In communicating with those charged with governance of the parent charity and group we consider those charged with governance of the subsidiary entities to be informed about matters relevant to them.

The matters in this report are as understood by us as at 2 May 2023. We will advise you of any changes in our understanding, if any, during our meeting prior to the financial statements being approved.

Non-audit services

We have considered the non-audit services we have provided in the period and have concluded that there are no facts or matters that bear upon the integrity, objectivity and independence of our firm or of the audit partner and audit staff related to the provision of such services which we should bring to your attention. Our fees for non-audit services in the year have been as follows.

- Grant audits £20,820

Use of this report

This report has been provided to the Finance, Audit & Risk Committee to consider and ratify on behalf of the Board of Trustees, in line with your governance structure. We accept no duty, responsibility or liability to any other parties, since this report has not been prepared, and is not intended, for any other purpose. It should not be made available to any other parties without our prior written consent.

Appendix 6 - Fraud risks

As part of our audit procedures we make enquiries of management to obtain their assessment of the risk that fraud may cause a significant account balance to contain a material misstatement. However, we emphasise that the responsibility to make and consider your own assessment rests with yourselves and that the trustees, Finance, Audit & Risk Committee and management should ensure that these matters are considered and reviewed on a regular basis.

Usually fraud in the charity sector is not carried out by falsifying the financial statements. Falsifying statutory financial statements usually provides little financial benefit, as compared to say a plc where showing a higher profit could lead to artificial share prices or unearned bonuses. However, falsifying financial statements can be used to permit a fraud or to avoid detection. As a generality, charities represented by its management and its trustees do not actively try to falsify financial statements as there are not the same incentives to do so. In the charity world fraud is usually carried out through misappropriation or theft.

The trustees should be aware that the Charity Commission provides guidance (updated in September 2022) on how to protect your charity from fraud including information about fraud, how to spot it and what you can do to protect against it.

The Charity Commission's first guiding principle recognises that fraud will always happen. It is therefore important that, as part of setting their overall risk appetite, the trustees consider fraud within their tolerance for the risks associated with the management of the organisation's (and group's) funds. The development and continued assurance of a robust counter fraud control framework should then contribute to the organisation matching the risk appetite and tolerance agreed by the trustees.

We have shared with management our guidance and a framework on conducting fraud risk assessments.

A fraud risk assessment is an objective review of the fraud risks facing an organisation to ensure they are fully identified and understood. This includes ensuring:

- fit for purpose counter fraud controls are in place to prevent and deter fraud and minimise opportunity, and
- action plans are in place to deliver an effective and proportionate response when suspected fraud occurs including the recovery of losses and lessons learnt.

Good practice suggests that to be most effective the risk assessment should be undertaken at a number of levels within the organisation:

- Organisational – to assess the key policy, awareness raising and behavioural (including leadership commitment) requirements that need to be in place to build organisational resilience to counter fraud.
- Operational – a detailed analysis of the fraud risk and counter fraud control framework at the operational level – by function (activity) or individual business unit (including programmes and projects).

Any fraud risk assessment should not be seen as a standalone exercise but rather an ongoing process that is refreshed on a regular basis. Carrying out the fraud risk assessment may reveal instances of actual or suspected fraud. Should this happen next steps will be determined on circumstances, the existing control framework (including any response plan(s)), and in consultation with the key members of the organisation's management team.

Considering risks of fraud

There is evidence that during times of economic instability there is an increased risk of fraud. This may be because resource constraints can reduce internal controls and oversight and also because individuals facing hardship may be more likely to consider fraudulent practices.

The following provides further information on the three kinds of fraud that charities such as IPPF should consider.

a) *extraction* *Frauds of*

This is where funds or assets in possession of the charity are misappropriated. Such frauds can involve own staff, intermediaries or partner organisations

since they require assets that are already in the possession of the entity being extracted fraudulently. This could be by false invoices, overcharging or making unauthorised grant payments.

Essentially such frauds are carried out due to weaknesses in physical controls over assets and system weaknesses in the purchases, creditors and payments cycle. The cycle can be evaluated by considering questions such as who authorises incurring a liability and making a payment. On what evidence? Who records liabilities and payments? Who pays them and who checks them?

The close monitoring of management accounts, ledger entries and strict budgetary controls are also generally seen as an effective way of detecting and deterring frauds in this area.

Staff should be made aware of the increasing use of mandate fraud. This is where when the fraudster gets the organisation to change a direct debit, standing order or bank transfer mandate by purporting to be a supplier or organisation to which the charity makes regular payments.

Insufficient due diligence around requests to amend supplier or payroll details has led to payments to unauthorised individuals so sufficient checks in these areas is of increasing importance. All employees should exercise real scepticism and not make any payments which are not properly supported and / or outside the normal payment mechanisms.

The Fraud Advisory Panel latest research shows the following as the fraud risks on the horizon:

- *Staff fraud. As people feel the effects of the cost-of-living crisis on their finances.*
- *Ransomware, particularly targeting network-attached storage. There has been a recent increase in these types of attack.*
- *E-commerce / online shopping fraud. In the lead-up to Black Friday (25 November), Cyber Monday (28 November), and the busy Christmas shopping period.*
- *Supply chain fraud. As some businesses and individuals find themselves in financial difficulty. To boost resilience, government is looking to create standard templates for supply chain contracts.*

A new survey has found that 12% of charities had experienced cybercrime in the previous 12 months, prompting the Charity Commission to highlighting this

issue to charities recently and warning them against the risk of online fraud. Furthermore, the survey also pointed to a potential lack of awareness of the risks facing charities online and note that just over 24% have a formal policy in place to manage the risk and only around 55% of charities reported that cyber security was a fairly or very high priority in their organisation. The Commission's discussion of this can be found here: <https://www.gov.uk/government/news/charities-at-risk-of-underestimating-online-fraud-as-one-in-eight-experienced-cybercrime-last-year>

b) *Backhanders and inducements*

There is also an inherent risk that individuals who are able to authorise expenditure or influence the selection of suppliers can receive inducements to select one supplier over the other. This risk can be mitigated by robust supplier selection and tendering procedures.

There is also the risk that once a donation of money or aid has been authorised and released in the UK, this could be diverted, probably into the underground economy, as a result of inducements paid in the destination country. Charities should be aware of the requirements and extent of the UK Bribery Act 2010, as this extends their liability to actions beyond the shores of the UK and to cover the actions of their intermediaries and agents. Organisations are required to put in place proportionate measures to prevent backhanders and inducements from being paid, either by their workers, agents or intermediaries or to their workers, agents or intermediaries.

c) *Frauds of diversion*

This is where income or other assets due to IPPF are diverted before they are entered into the accounting records or control data. Essentially, it is easy to check what is there but very difficult to establish that it is all there. Therefore, ensuring the completeness of income provided to a charity becomes difficult.

It is important to consider the different income streams and when and how they are received. So income received directly into the charity's bank account will be a lower risk than income being received by home based fundraisers.

Appendix 7 - External developments

We have summarised below some of the developments and changes in the charity sector over the recent period which we believe may be of interest and relevant to you. Please note that this information is provided as a summary only and that you should seek further advice if you believe that you have any specific related issues or intend to take or not take action based on any of the comments below.

We believe it is important to keep our clients up to date on the issues that affect them and, as a part of our ongoing communication, we regularly hold webinars and therefore encourage you to visit our website (<https://www.crowe.com/uk/croweuk/industries/webinars>) or register to our mailing list (nonprofits@crowe.co.uk) to stay updated on these. Any webinars which you have missed remain available on demand on our website.

Governance

The Charities Act 2022: Implementation

The Charities Act 2022 (the Act) received Royal Assent on 24 February 2022 and brings into force a number of key changes to the Charities Act 2011, aimed at simplifying a number of processes.

The Charity Commission are currently working through implementing the various changes brought about by the legislation, and have set out an indicative timetable here: <https://www.gov.uk/guidance/charities-act-2022-implementation-plan#full-publication-update-history>

The key provisions of the Act that came into force on 31 October 2022 are set out below.

Failed appeals

The Act introduces new rules granting the power for trustees to apply *cy-près*, allowing charities more flexibility in response to a charity appeal that has failed, allowing *donations* to be applied for another charitable purposes rather than having to be returned to donors under certain conditions:

- i) The donation is a single gift of £120 or less; and the Trustees reasonably believe that during the financial year the total amount received from the donor for the specific charitable purpose is £120 or less (unless the donor states in writing that the gift must be returned if the charitable purposes fail); or

- ii) The donor, after all agreed actions have been taken, cannot be identified or found; or
- iii) The donor cannot be identified (for example cash collections)

The Charity Commission published guidance in relation to failed appeals on 31 October 2022, which can be found here: <https://www.gov.uk/government/publications/charity-fundraising-appeals-for-specific-purposes>

The Fundraising Regulator has also published guidance, available here: <https://www.fundraisingregulator.org.uk/more-from-us/news/what-do-if-you-raise-more-donations-you-need-dont-raise-enough-or-cannot-achieve>

Payments to Trustees for providing goods to the charity

The Charities Act 2011 provided a statutory power for charities, in certain circumstances, to pay trustees for providing a service to a charity beyond usual trustee duties.

The Act extends this power to allow, in certain circumstances for payments to trustees for providing goods to the charity.

Updated guidance can be found here: <https://www.gov.uk/guidance/payments-to-charity-trustees-what-the-rules-are>

ESG strategy for Social Purpose and Non Profit organisations

Social purpose and non profit organisations hold themselves to high ethical standards and are often held to a higher standard than other sectors by the general public. As expectations and regulations change worldwide and ESG matters move centre stage, the sector will want and need to ensure it is continuing to set the standard for responsible organisations.

Setting an ESG strategy provides the opportunity to step back, look at where the organisation is, where it wants to get to, and how it can plan to achieve its ambitions.

We have recently published a report to guide charities on developing an ESG strategy, covering the following areas:

- what is ESG?
- why bother?
- integrating ESG into strategy
- governance of ESG
- risk and assurance.

A copy of the report can be obtained here: <https://www.crowe.com/uk/insights/esg-social-purpose-and-non-profits>

Responsible investments guidance

The Charity Commission ran a public consultation in April 2021 in respect of updated guidance for responsible investments. Previous Charity Commission guidance was based on the outdated Bishop of Oxford case in 1992.

The outcome of this case recognised that there were times when a charity may wish to pursue an ethical approach to its investments, but that this was a secondary consideration to maximising investment income. The results of the Charity Commission consultation were published on 18 August 2021.

During the consultation two charities were granted permission to bring a case relating to responsible investment to the High Court, The Ashden Trust and the Mark Leonard Trust.

Their investment policies, approved by the High Court, were based on scientific evidence of climate change and excluded, as far as practically possible, investments not aligned with the goals of the Paris Agreement. The charities were seeking clarification of the law. Previous case law in the 1992 Bishop of Oxford case established the principle that charity trustees should maximise return on their investments and ought not to take into account ethical or moral considerations that could cause financial detriment to the charity. There were exceptions to these where an investment directly conflicted with the charity's purposes or indirectly conflicts with its work.

The new High Court ruling charities are able to exclude specific investments from their portfolio should they not align with their charitable purpose, as long as it can be demonstrated that appropriate decision-making processes have been followed. The below extract of paragraph 78 of the judgement clarifies the relevant law that should be referred to when considering responsible investment policies:

1. *“Trustees’ powers of investment derive from the trust deeds or governing instruments (if any) and the Trustee Act 2000.*
2. *Charity trustees’ primary and overarching duty is to further the purposes of the trust. The power to invest must therefore be exercised to further the charitable purposes.*
3. *That is normally achieved by maximising the financial returns on the investments that are made; the standard investment criteria set out in s.4 of the Trustee Act 2000 requires trustees to consider the suitability of the investment and the need for diversification; applying those criteria and taking appropriate advice is so as to produce the best financial return at an appropriate level of risk for the benefit of the charity and its purposes.*
4. *Social investments or impact or programme-related investments are made using separate powers than the pure power of investment.*
5. *Where specific investments are prohibited from being made by the trustees under the trust deed or governing instrument, they cannot be made.*
6. *But where trustees are of the reasonable view that particular investments or classes of investments potentially conflict with the charitable purposes, the trustees have a discretion as to whether to exclude such investments and they should exercise that discretion by*

reasonably balancing all relevant factors including, in particular, the likelihood and seriousness of the potential conflict and the likelihood and seriousness of any potential financial effect from the exclusion of such investments.

7. *In considering the financial effect of making or excluding certain investments, the trustees can take into account the risk of losing support from donors and damage to the reputation of the charity generally and in particular among its beneficiaries.*
8. *However, trustees need to be careful in relation to making decisions as to investments on purely moral grounds, recognising that among the charity's supporters and beneficiaries there may be differing legitimate moral views on certain issues.*
9. *Essentially, trustees are required to act honestly, reasonably (with all due care and skill) and responsibly in formulating an appropriate investment policy for the charity that is in the best interests of the charity and its purposes. Where there are difficult decisions to be made involving potential conflicts or reputational damage, the trustees need to exercise good judgment by balancing all relevant factors in particular the extent of the potential conflict against the risk of financial detriment.*
10. *If that balancing exercise is properly done and a reasonable and proportionate investment policy is thereby adopted, the trustees have complied with their legal duties in such respect and cannot be criticised, even if the court or other trustees might have come to a different conclusion."*

A full copy of the judgement can be found here: <https://www.bailii.org/ew/cases/EWHC/Ch/2022/974.html>

The Charity Commission has indicated that it will publish updated CC14 guidance in Summer 2023.

Guidance on hybrid working launch by ACAS

ACAS recently published guidance for employers on hybrid working, following the extended period of remote working as a result of the coronavirus pandemic.

The guidance is broken down into the following five sections:

- working for your organisation
 - to introduce hybrid working
 - policy
 - hybrid working; and
 - staff in hybrid working
- Considering hybrid
- Consulting and preparing
- Creating a hybrid working
- Treating staff fairly in
- Supporting and managing

The guidance also considers other legal matters that employers should consider, including data and privacy issues, health and safety issues and working time requirements.

The guidance can be found [here](#).

Charity Commission: Consultation on Charity Use of Social Media

On 17 January 2023 the Charity Commission published a consultation on draft guidance for charities on their use of social media.

The aim of the guidance is to help trustees improve their understanding in this area, and to encourage charities to adopt a policy on social media as a way to set their charity's approach. The guidance does not introduce new trustee duties but seeks to make clear how existing duties are relevant to a charity's use of social media.

The guidance sets out that social media use can raise issues and risks for charities, relating to problematic content:

- posted or shared by the charity on its own social media channels
- posted by the public or third parties on a charity's social media channel
- posted on a personal social media account that can be reasonably associated with the charity

It is important that charities have their say and engage with the consultation, to ensure that the relevant considerations can impact decision making.

The consultation closes on 14 March 2023, and response can be submitted using the online tool. The consultation can be found here: <https://www.gov.uk/government/consultations/draft-guidance-charities-use-of-social-media>

Compliance

Harpur Trust vs Brazel – Supreme Court decision

The recent decision from the Supreme Court in July 2022 brings to an end the long-standing Harpur Trust v Brazel dispute and provides welcome certainty to employers surrounding the method by which payments of holiday pay are made to non-regular workers.

Non-regular workers impacted by the judgement are those workers or employees on permanent contracts who work irregular hours and are paid on an hourly or daily basis, including individuals engaged under zero-hours contracts. The decision does not impact full-time workers, part time workers with regular hours or workers with a fixed salary.

Worker is a classification of employment status under UK employment law, where an individual has entered into or works under a contract of employment, typically with no regular or guaranteed hours, and can include individuals engaged as contractors.

What is the impact of the judgement?

Many organisations adopted the '12.07% method' of calculating holiday pay in line with guidance issued by ACAS, which has since been withdrawn. The Supreme Court's judgement has confirmed that this method should no longer be applied by employers when calculating the value of holiday pay for non-regular workers.

Holiday pay for permanent workers with irregular hours should be calculated with reference to work undertaken across a 52-week period, which is then multiplied by the 5.6 weeks annual leave entitlement. This change can produce some unusual results (e.g. a worker who is usually entitled to one week's pay being given 5.6 weeks holiday entitlement), however in their judgement the Supreme Court noted that any slight favouring of such workers was not of a magnitude that would require wholesale revision of the general rules.

Now the position in respect to holiday pay calculations is clear, organisations should consider the wider implications of this decision. The decision has been widely publicised, and there is currently a high level of activity with unions

(UNISON was an intervener on the case). It may be that organisations will receive communication from trade unions or staff directly, requesting back pay.

What should organisations do now?

- Review current holiday pay arrangements and calculations to ensure these are in line with the new approach.
- Quantify the potential back-pay liability. Where an underpayment has arisen, there is a risk of a potential claim from an employee. Most claims going to employment tribunal can be backdated for a period of 2 years from the date of the most recent deduction from pay.
- Where the underpayment is considered material to the financial statements, judgement will be required over whether there is a legal or indeed a constructive obligation leading to recognition of a provision or a contingent liability in the financial statements.
- Employment status is frequently challenged, and therefore employers should also assess the risk of any of their contractors being found to be workers or employees as this could lead to additional liabilities.
- Organisations might also consider the basis on which they continue to employ irregular workers. A review might consider whether the mix of fixed-term contracts, consultants and permanent staff on variable contract hours is still appropriate

Useful links

Gov.uk – <https://www.gov.uk/employment-status>

ACAS (employment status definitions) - <https://www.acas.org.uk/checking-your-employment-rights>

Updated guidance on Campaigning and political activity

In November 2022, the Charity Commission published updated guidance on campaigning and political activity for charities (CC9) following the passing of the Elections Act 2022.

Although the basic legal position regarding charity campaigning has not changed, this guidance focuses first on the freedoms and possibilities for charities to campaign, and then on the restrictions and risks that trustees must bear in mind.

As with previous guidance, it also includes guidance on areas of good practice.

The updated guidance can be found here: <https://www.gov.uk/government/publications/speaking-out-guidance-on-campaigning-and-political-activity-by-charities-cc9>

Charities and terrorism

The Charity Commission guidance on 'Charities and Terrorism', first published in December 2012, has been updated in November 2022.

The guidance forms Chapter 1 of the Charity Commissions compliance toolkit, which provides advice and information on key aspects of the UK's counter-terrorism legislation, highlights how particular provisions are likely to affect charities and their work, explains the various 'terrorism lists' that exist and advises trustees what to do if they discover their charity may be working with or connected to people or organisations on terrorism lists.

The updated toolkit signposts to new guidance from the Crown Prosecution Service on proscription offences and terrorist financing offences and cases involving humanitarian, development and peacebuilding work overseas.

The updated toolkit can be found here:

<https://www.gov.uk/government/publications/charities-and-terrorism>

Fundraising Regulator: Annual complaints report

In October 2022 the Fundraising Regulator has published its latest Annual Complaints Report which covers the period 1 April 2021 to 31 March 2022. The report analyses complaints received by the Fundraising Regulator and complaints reported to 56 of the UK's largest fundraising charities.

The number of complaints to the sample charities rose proportionally for most methods in line with increased fundraising activity – with 13 of the 23 fundraising methods having increased complaint numbers in 2021/22 compared to 2020/21. However, the overall number of complaints had decreased since 2019/20 which is reflective of changes in fundraising activity and public mood during the pandemic, as well as demonstrating the sector's commitment to high standards of fundraising.

Over the same period, complaints about fundraising methods including charity bags (77), digital (74), collections and addressed mail (both 48) accounted for the majority of the 381 complaints within the Fundraising Regulator's scope. Vulnerability was also a theme threaded into many of the complaints we

received. We encourage charities to develop policies to guide how fundraisers interact with people in vulnerable circumstances and keep up to date records about donors who may be vulnerable.

You can see the full report [here](#).

Financial and other reporting

Charity Commission: Changes to the Annual Return

In June 2022, the Charity Commission began consulting on a range of changes to its Annual Return, through which it hopes to gather more data about charities. There have not been major changes to the Annual Return since 2018, and the Commission has stated its desire to be more data driven and the Annual Return feeds many of the Commissions analyses.

The consultation closed on 1 September 2022, and the Charity Commission published its consultation response on 21 December 2022.

The updated Annual Return includes 17 new questions, a number of which are aimed at gathering more in-depth information on charity income streams and the extent of any overseas activities. Annex 8 contains the full list of the revised Annual Return questions that will be set out in the Charities (Annual Return) Regulations 2022 that came into force on 1 January 2023.

The Annual Return needs to be completed by all charities with an annual income of £10,000 plus, within 10 months of the end of their financial year.

Full details of the outcome of the consultation, along with guidance on completing the annual return can be found here: <https://www.gov.uk/government/consultations/charity-commission-revisions-to-the-annual-return-2023-25>

FRC publishes "What makes a good Annual Report and Accounts" report

In December 2022, the FRC published its latest report on the attributes of a good Annual Report and Accounts ('ARA') from their perspective as an improvement regulator. It draws on previous FRC publications alongside their day to day work.

The report states that 'A high-quality ARA:

- *complies with relevant accounting standards, laws and regulations, and codes;*
- *is responsive to the needs of stakeholders in an accessible way; and*

- *demonstrates the corporate reporting principles and effective communication characteristics outlined in this publication.'*

Whilst the report is focused on corporate reporting, there are a number of quick tips and pointers, along with examples, which might be of interest when preparing your Trustees' Annual Report.

The full report can be found here: <https://www.frc.org.uk/getattachment/d3e86b16-22b6-4aa7-a6fe-1dc83657335f/What-Makes-a-Good-Annual-Report-and-Accounts.pdf>

Sustainability Reporting and the Charity SORP

Sustainability and environmental issues continue to be high priority for all sectors. The Charity SORP Committee produced a briefing note reflecting on the current approach to sustainability reporting.

The Committee sought to identify whether elements of sustainability reporting should be introduced into the trustees' annual report, and discuss preferred options should this be the case.

The current SORP asks charities to identify the difference their work has made to society as a whole.

The Committee noted that additional support would likely be required to enable charities to comply with additional reporting requirements, and the need to address the scope of the sector. The current requirements are different for large charities, this would need to remain consistent in order to avoid burdening smaller charities.

The full briefing can be found [here](#).

Our guidance on climate change can be accessed [here](#).

We have recently published a review of annual reports, all including a relevant disclosure, which identified a wide variety in the level of detail provided and the format used. A copy of our report, which includes examples of best practice and areas of improvement can be obtained [here](#).

Guidance on Fundraising Reporting Requirements

The Fundraising Regulator has published new research and updated guidance to support compliance with the fundraising reporting requirements in the Charities (Protection and Social Investment) Act 2016).

The Fundraising Regulator has reviewed the annual reports of almost 200 charities with income over £1m to provide a benchmark for the sector and highlight good practice and identify areas for improvement.

The research had noted that an increasing number of charities reported on their fundraising approaches and complains compared to previous years, however only a low proportion of the reports reviewed included a statement on how fundraising carried out on their behalf is monitored or a statement of how they protect the public and vulnerable donors.

The results of the review can be found here:
<https://www.fundraisingregulator.org.uk/more-from-us/resources/charities-act-2016-analysis-july-2022>

and the updated guidance can be found here:
<https://www.fundraisingregulator.org.uk/more-from-us/resources/charities-act-2016-fundraising-reporting-requirements-guidance>

Taxation

Autumn Statement 2022

The Chancellors Autumn Statement 2022 was published in November 2022.

The key measures relevant for charities are set out below. A copy of the full statement can be found here:

<https://www.gov.uk/government/publications/autumn-statement-2022-documents>

National Minimum Wage (NMW) and National Living Wage (NLW)

Following recommendations from the Low Pay Commission, the NLW will increase for individuals aged 23 and over to £10.42 an hour from 1 April 2023.

The NMW will also increase from 1 April 2023 as follows:

- Increasing the rate for 21-22 year olds to £10.18 an hour;
- Increasing the rate for 18-20 year olds to £7.49 an hour;
- Increasing the rate for 16-17 year olds to £5.28 an hour;
- Increasing the apprentice rate to £5.28 an hour; and
- Increasing the accommodation offset rate to £9.10 an hour

Income tax additional rate threshold

The income tax additional rate threshold will be lowered from £150,000 to £125,140 from 6 April 2023.

Corporation tax rate

The planned increase in the Corporation Tax rate to 25% for companies with over £250,000 in profits will go ahead. Small companies with profits up to £50,000 will continue to pay corporation tax at 19%, with profits between these two figures subject to a tapered rate.

Business Rates: Retail, Hospitality and Leisure Relief

Support for eligible retail, hospitality, and leisure businesses is being extended and increased from 50% to 75% business rates relief up to £110,000 per business in 2023-24.

VAT: Changes to Penalty Regime

For VAT accounting periods starting on or after 1 January 2023 there are new penalties for VAT returns that are submitted late and VAT which is paid late, in addition the way interest is charged has also changed. The changes are aimed at simplifying and separating penalties and interest.

The system has changed to a penalty points system, where for each return submitted late, a penalty point is issued. The penalty point threshold is determined by the accounting period, with a higher threshold for more frequently submissions. When the threshold is reached, a penalty of £200 will be issued, with a further £200 penalty for each further late submission.

Penalty points will have a lifetime of 2 years, after which they will expire. The period is calculated from the month after the month in which the failure occurred, e.g. submission due January 2024, so the penalty point will expire in February 2026.

Once a taxpayer reaches the threshold, all points accrued will be reset to zero when the following conditions are met:

- A period of compliance; and
- The taxpayer has submitted all submission in the previous 2 years (even if late).

The new late payment penalty will apply in instances where the return is submitted on time but the payment is not. This penalty considers the length of the delay in making payment and the penalty increases over time.

As part of the new penalty regime, HMRC has also updated its Late Payment Interest ('LPI') rules to bring these in line with other tax regimes.

Full details of the updated regime can be found here: <https://www.gov.uk/guidance/penalty-points-and-penalties-if-you-submit-your-vat-return-late>

Appendix 8 - Understanding the changes to ISA (UK) 315

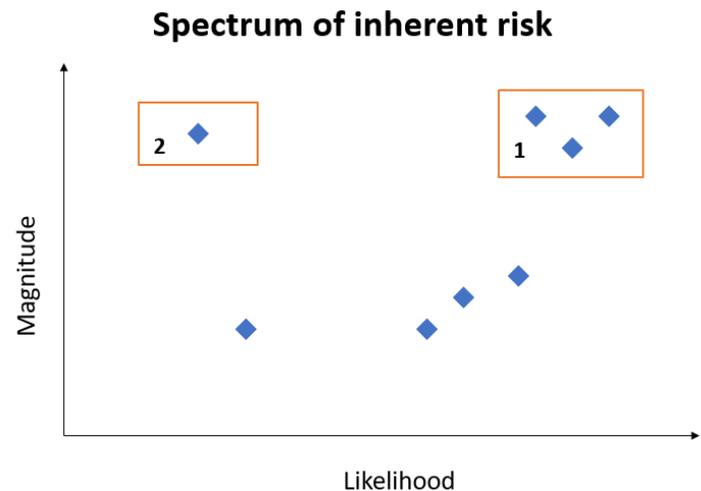
ISA (UK) 315 (Revised) comes into effect for periods starting in December 2021 and later (i.e. years ending 31 December 2022). The changes to the standard are fairly fundamental, and are intended to change the way that audit firms approach the identification of risks of material misstatement¹, and by extension, how they respond to these risks. We have set out in the table below the key changes to ISA (UK) 315 and the potential impact on the audit of IPPF.

Key change	Potential impact on the audit
A more robust risk identification and assessment process, with a separate assessment required of inherent risk and control risk	<p>Additional requests for information to enhance understanding of the systems, processes and controls, including but not limited to:</p> <ul style="list-style-type: none"> - More information regarding the entity's risk assessment process and monitoring of internal controls - Policies and procedure manuals, flowcharts and other supporting information to support our understanding of the information systems relevant to the preparation of the financial statements
Enhanced procedures relating to exercising professional scepticism, and additional documentation requirements	Additional requests for information to clarify areas where evidence obtained appears to contradict information already considered in the audit.
Increased focus on information technology	<p>Additional requests for information to enhance understanding of the IT environment, including:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Information on the IT applications used by IPPF, including the extent of any automated procedures - Information on the supporting IT infrastructure (i.e. network, operating systems and related hardware and software) and any third party hosting or outsourcing of IT - information on the access controls in place over the use of IT applications, including the setting up and removal of user accounts
Inclusion of specific controls where auditors are required to identify and perform design and implementation thereon.	<p>Additional requests for information in respect of the systems, processes and controls in respect of:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Non-standard journal entries - where the journal entries are automated or manual

Key change	Potential impact on the audit
	and are used to record non-recurring, unusual transactions or adjustments <ul style="list-style-type: none"> - Standard journal entries - where the journal entries are automated or manual and are susceptible to unauthorized or inappropriate intervention or manipulation - Other controls identified based on auditor judgement, including but not limited to: <ul style="list-style-type: none"> o Controls that address risks that are assessed as higher on the spectrum of inherent risk (not determined to be a significant risk); o Controls related to reconciling detailed records to the general ledger; or o Complementary user entry controls, if using a service organisation.
A new stand-back requirement when an audit is nearing completion, to evaluate classes of transactions, account balances and disclosures that are material (either quantitatively or qualitatively) but have not been identified as significant and confirm the previous assessed remains appropriate.	Additional audit work may be required where the assessed risk of material classes of transactions, account balances and disclosures are re-evaluated as higher than at the completion of the audit planning.

ISA (UK) 315 (Revised) also introduces the concept of a ‘*spectrum of inherent risk*’. Risk is considered in the context of how, and the degree to which, inherent risk factors affect the likelihood and magnitude of a misstatement occurring. Such factors may be qualitative or quantitative, and include complexity, subjectivity, change, uncertainty or susceptibility to misstatement due to management bias or other fraud risk factors.

The assessment of an inherent risk close to the upper end of the spectrum is indicative of a significant risk (Box 1), however the combination of likelihood and magnitude means that a significant risk could potentially have a low likelihood but the magnitude could be very high if it occurred (Box 2).



We have set out below further details on the inherent risk factors, along with examples of each within a non-profit context.

Inherent Risk Factor	Description per ISA (UK) 315	Examples in a non-profit context
Complexity	<p>Arises either from the nature of the information or in the way that the required information is prepared, including when such preparation processes are more inherently difficult to apply.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - A complex group structure, with multiple subsidiaries, branches, in disparate locations and/or joint ventures, which may also include overseas operations - A complex IT environment, such as fundraising information held in a CRM system that is not integrated with the accounting system - The calculation of the actuarial valuation of defined benefit pension schemes
Subjectivity	<p>Arises from inherent limitations in the ability to prepare required information in an objective manner, due to limitations in the availability of knowledge or information, such that management may need to make an election or subjective judgment about the appropriate approach to take and about the resulting information to include in the financial statements.</p> <p>Because of different approaches to preparing the required information, different outcomes could result from appropriately applying the requirements of the applicable financial reporting framework.</p> <p>As limitations in knowledge or data increase, the subjectivity in the judgments that could be made by reasonably knowledgeable and independent individuals, and the diversity in possible outcomes of those judgments, will also increase.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - The assessment of whether a grant is performance related, and the associated impact on income recognition - The selection of the accounting policy adopted in respect of legacy income - Selection of assumptions used in preparing the actuarial valuation of defined benefit pension schemes - Determination of the useful economic life and residual value of fixed assets - Determination of any provisions for bad and/or doubtful debts - The assessment of any provisions for dilapidations
Change	<p>Results from events or conditions that, over time, affect the entity's business or the economic, accounting, regulatory, industry or other aspects of the environment in which it operates, when the effects of those events or conditions are reflected in the required information.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Loss of a major funder and the corresponding impact on going concern - Development of a new income stream or activity - Expansion into new locations, such as the opening of an overseas branch - A change in legislation and any impact on operations, for example changes to health and safety legislation

Inherent Risk Factor	Description per ISA (UK) 315	Examples in a non-profit context
Uncertainty	<p>Arises when the required information cannot be prepared based only on sufficiently precise and comprehensive data that is verifiable through direct observation.</p> <p>In these circumstances, an approach may need to be taken that applies the available knowledge to prepare the information using sufficiently precise and comprehensive observable data, to the extent available, and reasonable assumptions supported by the most appropriate available data, when it is not.</p> <p>Constraints on the availability of knowledge or data, which are not within the control of management (subject to cost constraints where applicable) are sources of uncertainty and their effect on the preparation of the required information cannot be eliminated.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - The outcome of a pending litigation or claim, and the determination of any potential liability or contingent liability disclosure - The assessment of any provisions for dilapidations - The assumptions and judgements applied in the preparation of budgets and forecasts to support going concern
Susceptibility to misstatement due to management bias or other fraud risk factors insofar as they affect inherent risk	<p>Results from conditions that create susceptibility to intentional or unintentional failure by management to maintain neutrality in preparing the information.</p> <p>Management bias is often associated with certain conditions that have the potential to give rise to management not maintaining neutrality in exercising judgment (indicators of potential management bias), which could lead to a material misstatement of the information that would be fraudulent if intentional.</p> <p>Such indicators include incentives or pressures insofar as they affect inherent risk (for example, as a result of motivation to achieve a desired result, such as a desired profit target or capital ratio), and opportunity, not to maintain neutrality.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Compliance with funding conditions, including the allocation of expenditure and the assessment of any provision in respect of clawbacks - Loan covenants at risk of being breached - Significant transactions with related parties - Significant amount of non-routine or non-systematic transactions including intercompany transactions and journal entries at the reporting date.

Inherent Risk Factor	Description per ISA (UK) 315	Examples in a non-profit context
Other inherent risk factors	<p>Other inherent risk factors, that affect susceptibility to misstatement of an assertion about a class of transactions, account balance or disclosure may include:</p> <ul style="list-style-type: none"> • The quantitative or qualitative significance of the class of transactions, account balance or disclosure; or • The volume or a lack of uniformity in the composition of the items to be processed through the class of transactions or account balance, or to be reflected in the disclosure. 	<ul style="list-style-type: none"> - Lack of personnel with appropriate accounting and financial reporting skills. - Control deficiencies – particularly in the control environment, risk assessment process and process for monitoring, and especially those not addressed by management. - Past misstatements, history of errors or a significant amount of adjustments at period end.

ISA (UK) 315 requires auditors to consider that the risk of material misstatement may occur at two levels – the overall financial statement level, and at the assertion level for classes of transactions, balances and disclosures.

Assertions are defined in ISA (UK) 315 as *‘Representations, explicit or otherwise, with respect to the recognition, measurement, presentation and disclosure of information in the financial statements which are inherent in management representing that the financial statements are prepared in accordance with the applicable financial reporting framework. Assertions are used by the auditor to consider the different types of potential misstatements that may occur when identifying, assessing and responding to the risks of material misstatement.’*

We have set out below the assertions and a short description of how they pertain to classes of transactions, balances and disclosures.

Assertions about classes of transactions and events, and related disclosures, for the period under audit	Assertions about account balances, and related disclosures, at the period end
(i) Occurrence—transactions and events that have been recorded or disclosed have occurred, and such transactions and events pertain to the entity.	(i) Existence—assets, liabilities and equity interests exist.
(ii) Completeness—all transactions and events that should have been recorded have been recorded, and all related disclosures that should have been included in the financial statements have been included.	(ii) Rights and obligations—the entity holds or controls the rights to assets, and liabilities are the obligations of the entity.
(iii) Accuracy—amounts and other data relating to recorded transactions and events have been recorded appropriately, and related disclosures have been appropriately measured and described.	(iii) Completeness—all assets, liabilities and equity interests that should have been recorded have been recorded, and all related disclosures that should have been included in the financial statements have been included.

Assertions about classes of transactions and events, and related disclosures, for the period under audit	Assertions about account balances, and related disclosures, at the period end
(iv) Cut off—transactions and events have been recorded in the correct accounting period.	(iv) Accuracy, valuation and allocation—assets, liabilities and equity interests have been included in the financial statements at appropriate amounts and any resulting valuation or allocation adjustments have been appropriately recorded, and related disclosures have been appropriately measured and described.
(v) Classification—transactions and events have been recorded in the proper accounts.	(v) Classification—assets, liabilities and equity interests have been recorded in the proper accounts.
(vi) Presentation—transactions and events are appropriately aggregated or disaggregated and clearly described, and related disclosures are relevant and understandable in the context of the requirements of the applicable financial reporting framework.	(vi) Presentation—assets, liabilities and equity interests are appropriately aggregated or disaggregated and clearly described, and related disclosures are relevant and understandable in the context of the requirements of the applicable financial reporting framework.

Follow us on:



www.crowe.co.uk

Crowe U.K. LLP est une société en nom collectif à responsabilité limitée (« limited liability partnership »), immatriculée en Angleterre et au pays de Galles sous le numéro d'enregistrement OC307043. Son siège social est sis au 2nd Floor, 55 Ludgate Hill, Londres EC4M 7JW. Une liste des membres de la société est disponible au siège social. Crowe U.K. LLP est enregistré pour effectuer des missions d'audit au Royaume-Uni par l'Institute of Chartered Accountants in England and Wales. Tous les administrateurs judiciaires du cabinet sont habilités à exercer au Royaume-Uni par l'Insolvency Practitioners Association. Crowe U.K. LLP est membre de Crowe Global, une société suisse. Chaque cabinet membre de Crowe Global est une entité juridique distincte et indépendante. Crowe U.K. LLP et ses sociétés affiliées ne sont pas responsables des actes ou omissions de Crowe Global ou de tout autre membre de Crowe Global.

Ce document est fourni à titre informatif uniquement et ne doit pas être interprété comme un conseil financier ou juridique. Nous vous invitons à demander des conseils adaptés à votre organisation à des conseillers qualifiés dans votre juridiction.